

---

# Rapport annuel des services départementaux de l'État en Loire-Atlantique

## 2013





Photo: Nathalie Bourreau©

À l'heure où je quitte le département de la Loire-Atlantique, c'est avec plaisir que je vous adresse le rapport d'activité des services de l'État. La publication de ce rapport est l'occasion d'illustrer à nouveau l'intervention de l'État dans ce département, confronté régulièrement à de grands enjeux, toujours prêt à se remettre en cause et à expérimenter des solutions d'avenir.

Le contexte économique est difficile, la crise – de portée internationale – perdure. Malgré tout, dans ce contexte tendu, la Loire-Atlantique reste un département dynamique et attractif : sa population croît et son dynamisme économique est réel.

Pour autant, des signaux d'alerte requièrent notre attention et la priorité des services de l'État en 2013, aux côtés des collectivités territoriales, est demeurée le soutien à l'activité économique et la sauvegarde des emplois.

2013 a vu une mobilisation forte des outils à notre disposition, pour assurer la sécurité des personnes et des biens, veiller à la cohésion sociale, préserver ou développer l'emploi, faciliter les projets de développement tout en valorisant les richesses naturelles du département.

Au-delà de ces outils, 2013, résolument tournée vers l'avenir, a été une année dense dans l'accompagnement des grands projets porteurs pour le département. Sur les recommandations de la commission du dialogue, le projet d'aéroport du Grand Ouest a fait l'objet d'études et de concertations complémentaires. Le projet de parc éolien offshore au large de Saint-Nazaire a donné lieu à des échanges riches et nombreux entre les services de l'État et l'ensemble des partenaires autour de ce projet porteur d'avenir. Les réflexions se sont également poursuivies sur le développement durable de l'estuaire de la Loire.

Cet engagement pour l'avenir qui détermine l'action de l'État dans notre territoire, prend tout son sens dans l'articulation avec l'ensemble des partenaires du territoire. Ce partenariat, fondamental, doit être poursuivi afin d'être collectivement en mesure de répondre aux enjeux de ce territoire.

**Christian de Lavernée,**  
*Préfet de Loire-Atlantique*

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'C' followed by 'L' and 'A', with a small dash below the 'A'.

# 1 LA SÉCURITÉ ..... 6

1.1 La lutte contre la délinquance .....	6
Les points forts .....	6
Les sujets de préoccupation .....	6
Les actions .....	6
La lutte contre les violences faites aux femmes .....	7
1.2 La prévention des risques .....	7
Les risques technologiques .....	7
Les risques inondation .....	8
La sécurité routière .....	8
La sécurité et la protection du consommateur .....	9
La sécurité dans les établissements recevant du public (ERP) .....	10
1.3 La gestion des crises .....	11
Les travaux de planification de la gestion de crise .....	11
La préparation de la crise par des exercices de sécurité civile .....	11

# 2 LA COHÉSION SOCIALE ..... 12

2.1 Le logement .....	12
Le soutien à la construction de logements et de logements sociaux .....	12
L'amélioration de l'habitat .....	12
L'accès et le maintien dans le logement avec un objectif de mixité sociale .....	12
L'offre d'hébergement pour les sans-abris et les personnes en difficulté d'insertion .....	13
2.2 L'emploi .....	14
L'accompagnement des mutations économiques .....	14
Le développement de l'emploi et des compétences .....	15
L'aide à l'accès et au retour à l'emploi .....	15
2.3 La jeunesse .....	16
2.4 Le handicap .....	17
2.5 Les quartiers prioritaires et les territoires ruraux fragiles .....	17
Le lancement de la réforme de la politique de la ville .....	17
La mobilisation au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires .....	17
Les opérations de rénovation urbaine adossées à la politique de la ville .....	18
L'appui aux territoires ruraux et péri-urbains fragiles .....	18
2.6 L'ouverture maîtrisée du territoire national à l'immigration .....	20
La délivrance sécurisée des titres de séjour .....	20
L'accompagnement de la demande d'asile .....	20
L'éloignement des étrangers en situation irrégulière .....	20
L'instruction des demandes de naturalisation .....	18
La délivrance des autorisations provisoires de travail .....	18

2.7 Le respect de la légalité, les libertés publiques et la citoyenneté .....	20
Le contrôle de la légalité des actes des collectivités territoriales .....	20
Le soutien à la vie associative .....	21
<b>3 LE DÉVELOPPEMENT DURABLE .....</b>	<b>22</b>
3.1 L'accompagnement des projets de développement de la Loire-Atlantique .....	22
Le projet d'aéroport du Grand Ouest .....	22
Le périphérique nantais .....	22
Les projets ferroviaires et les transports collectifs .....	23
Le développement portuaire .....	23
Le projet éolien en mer au large de Saint-Nazaire .....	23
3.2 La protection des espaces naturels .....	24
Vers une approche globale de l'estuaire de la Loire .....	24
La protection des espaces naturels .....	24
La préservation de la qualité de l'eau .....	25
La maîtrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables .....	26
3.3 Le soutien à l'activité agricole et à la pêche .....	28
L'appui à l'activité agricole .....	28
La maîtrise du foncier agricole ou naturel cultivable .....	28
Les mesures spécifiques pour la pêche .....	28
<b>4 LA MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE .....</b>	<b>29</b>
4.1 La modernisation de l'action des services de l'État .....	29
La délivrance des titres .....	29
Le pilotage des procédures d'utilité publique .....	29
Les démarches de qualité et de performance .....	29
La rationalisation de l'action des services de l'État .....	29
Le renforcement de la communication à destination des usagers .....	29
4.2 L'accompagnement des collectivités territoriales .....	29
Les dotations aux collectivités territoriales .....	29
Le schéma départemental de la coopération intercommunale .....	29
Le conseil juridique aux collectivités territoriales .....	30
■ Annexe .....	31
■ Glossaire .....	33
■ Contributions .....	37

# 1 La sécurité

## 1.1. La lutte contre la délinquance

Le département de Loire-Atlantique reste confronté à un nombre important de cambriolages, mobilisant particulièrement les forces de l'ordre. L'analyse des statistiques sur l'année 2013 montre que les évolutions constatées en Loire-Atlantique s'inscrivent globalement dans les tendances nationales.

### Les points forts

- > une progression du nombre de faits élucidés de 13 % ;
- > une forte hausse du nombre de personnes mises en cause (+7,2 %), en particulier pour les cambriolages (+ 17,2 %) et pour les infractions à la législation sur les stupéfiants (+8,8 %) ;
- > une baisse des cambriolages de résidences principales de -1,8 % ;
- > une baisse des violences physiques crapuleuses (-1,3%), avec notamment une inflexion des vols contre les particuliers à leur domicile ;
- > une baisse des vols avec violence (-1,4 %) ;
- > une baisse des incendies volontaires (-2,5 %) de biens publics et privés.

L'État a mis en place une zone de sécurité prioritaire à Bellevue (Nantes - St-Herblain), afin d'améliorer la qualité de vie des habitants confrontés à des problèmes d'incivilités. Cette zone de sécurité prioritaire connaît un premier bilan très encourageant après 8 mois de fonctionnement. Cette amélioration découle du fort investissement des forces de l'ordre concrétisé par une hausse de 21 % des interventions de police secours et un accroissement du nombre d'interventions sur appel 17.

### Les sujets de préoccupation

#### *Les violences aux personnes et les atteintes volontaires à l'intégrité physique*

Les atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) ont augmenté de 5,4 % en 2013, les violences physiques non crapuleuses de 3,2 %. Ces violences correspondent principalement aux coups et blessures volontaires, aux mauvais traitements et abandons d'enfants, aux violences à personnes dépositaires de l'autorité publique. Les violences sexuelles ont connu une progression de 20,5 %.

La lutte contre les violences faites aux femmes a été désignée comme l'un des axes prioritaires du nouveau plan départemental de prévention de la délinquance. L'hyperalcoolisation étant souvent un facteur aggravant, un plan alcool départemental va être mis en œuvre avec un axe spécifique ciblant le public féminin, fragilisé par ces pratiques.

#### *Les atteintes aux biens*

Les atteintes aux biens (AAB) qui comprennent tous les types de vols (vols simples, avec ou sans violence, avec ou sans armes et les cambriolages) ainsi que les destructions et les dégradations, ont connu une évolution défavorable, avec une augmentation de 12,3 % en 2013. Cette hausse s'explique principalement par les vols liés aux véhicules et aux deux roues à moteur (+15 %) ainsi que les autres vols simples (+13,7 %) qui constituent la plus forte augmentation en volume de

l'année 2013. Cette hausse a concerné la zone police comme la zone gendarmerie.

Si une baisse des cambriolages de résidences principales et secondaires est enregistrée, les vols par effraction de locaux industriels, commerciaux ou financiers en 2013 connaissent une hausse préoccupante (+19,3 %). Les mesures mises en place par les forces de sécurité et regroupées dans le Plan Départemental de Lutte contre le Cambriolage concourent à l'amélioration de la lutte contre ce type de délinquance et seront accentuées en 2014.

Les services de l'État ont engagé un partenariat d'une part avec la CCI de Nantes Saint-Nazaire afin d'aider les entreprises implantées dans les zones d'activité à renforcer les mesures de sécurisation et prévenir ainsi ce type de délinquance (exemple de la zone portuaire de Cheviré) ; d'autre part avec la Chambre d'Agriculture pour développer des mesures de sécurisation des exploitations agricoles.

L'action importante des référents sûreté de la police et de la gendarmerie dans ce domaine est essentielle, notamment par la réalisation de diagnostics de sécurité à destination des entreprises et des conseils de sécurité aux agriculteurs.

### Les actions

#### *Le recours à la vidéoprotection*

En 2013, la commission départementale de vidéoprotection a donné un avis favorable à la mise en place de 340 nouveaux systèmes et à la modification de 106 systèmes existants ainsi qu'au renouvellement de 47 autorisations, soit un total de 3372 caméras se décomposant comme suit :

- > 3329 caméras installées dans des lieux et établissements ouverts au public (agences bancaires, supermarchés, bars-tabacs, pharmacies, déchetteries...)
- > 43 caméras autorisées sur la voie publique.

#### *La lutte contre la fraude*

L'année 2013 a permis d'obtenir des résultats significatifs tant dans la lutte contre la fraude fiscale que contre la fraude en matière de travail illégal ou illicite.

La lutte contre la fraude fiscale et les fraudes aux prestations sociales ou familiales a mis en évidence les points suivants :

- > 22 actions conduites par le Comité opérationnel départemental anti-fraude (CODAF) générant un montant de fraudes s'élevant à 5,8 M€ (dont 2,2 M€ de fraudes fiscales) soit un montant sensiblement identique à 2012 (6,2 M€).
- > Une sur-représentation du travail illégal (66 %) par rapport aux autres fraudes (34 %) s'expliquant en partie par le fait que ces infractions sont souvent une porte d'entrée vers d'autres types de fraudes, la répartition par secteur montrant une surreprésentation du BTP et de l'hôtellerie restauration.

#### *Le soutien aux actions de prévention de la délinquance et de lutte contre les toxicomanies*

Deux dispositifs servent de soutien aux initiatives en matière de prévention de la délinquance et de lutte contre les conduites addictives :

- > Le Fonds interministériel de prévention de la délinquance : la dotation départementale s'élevait à 455 000 € en 2013 et a permis d'appuyer 49 actions sur 3 axes prioritaires : la prévention de la délinquance des jeunes, l'aide aux victimes et la lutte contre les violences intra-familiales et faites aux femmes, la prévention des situations propices à la réalisation d'un délit (prévention situationnelle).
- > la Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie : la dotation a été régionalisée en 2013 avec un montant de 437 000 €. Le département de la Loire-Atlantique a pu soutenir 26 actions sur cette enveloppe pour un montant de 144 435 € avec une large priorité accordée aux actions de prévention des conduites à risque chez les jeunes ainsi que les actions de prévention en milieu festif.

### La lutte contre les violences faites aux femmes

En 2013, la Loire-Atlantique a adopté son 4<sup>ème</sup> plan de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes pour la période 2014-2016. Ce plan organise les interventions publiques à destination des femmes victimes de violences autour du principe qu'aucune violence déclarée ne doit rester sans réponse pénale, sanitaire et sociale.

En Loire-Atlantique, les différents dispositifs mis en place pour améliorer l'accompagnement des victimes sont :

- > un accueil de jour, géré par Solidarité femmes, permettant d'accueillir, d'informer et d'orienter les femmes victimes de violences au sein du couple ;
- > le « référent violences », placé auprès de Solidarité femmes ;
- > 4 lieux d'accueil, d'écoute et d'orientation portés par des partenaires associatifs locaux ont été financés en 2013 : Solidarité femmes ; SOS Inceste pour revivre ; la plateforme d'insertion des femmes victimes de violences conjugales et le Service d'Accueil et de Soutien (SAS) de Saint-Nazaire ;
- > l'hébergement et le logement des femmes victimes de violences : 12 places d'hébergement en urgence et 24 places d'hébergement d'insertion en CHRS sur Nantes ; 8 places de logement temporaire (ALT) à Châteaubriant ainsi que des nuitées d'hôtel dans le département. D'autres centres accueillent dans le cadre de leur activité globale des femmes victimes de violence en urgence et insertion. C'est plus particulièrement le cas des CHRS Accueil Mère Enfants (36 places) et Arc en Ciel (48 places), à Nantes, ainsi que la Résidence à Saint-Nazaire (40 places et des nuitées d'hôtel).

Par ailleurs, l'accès au logement social des femmes victimes de violences, par l'intermédiaire du contingent préfectoral, est également facilité par l'affectation d'un code spécifique, de priorité 2, permettant de répondre plus rapidement à leurs besoins.

En 2013, 222 personnes ont ainsi pu être relogées.

Neuf formations ont été organisées à destination de 138 professionnels, portant sur la lutte contre la traite des êtres humains (repérage et prise en charge des prostituées), la lutte contre les violences faites aux femmes, et la lutte contre les violences au sein du couple.

Dans le cadre de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, la mission départementale aux droits des femmes a organisé le 22 novembre 2013 à la faculté de droit de l'université de Nantes, une manifestation intitulée «Les violences faites aux

femmes : la loi du silence ?», réunissant environ 340 participants. Cette action répondait à un double objectif : sensibiliser les futurs juristes aux violences faites aux femmes et mobiliser les professionnels afin d'améliorer l'accompagnement des victimes et les réponses, notamment judiciaires, qui peuvent leur être proposées.

## 1.2. La prévention des risques

### Les risques technologiques

#### *Les plans de prévention des risques technologiques (PPRT)*

Une importante concertation avec les acteurs (industriels, collectivités, associations...) s'est poursuivie en 2013 pour les plans de prévention des risques technologiques (PPRT) de Donges et de Montoir-de-Bretagne.

Le PPRT de Donges a fait l'objet d'une enquête publique du 12 septembre au 16 novembre 2013. En parallèle, les services de l'État se sont attachés prioritairement à améliorer la sécurité des sites Seveso et ainsi à réduire les risques auxquels des habitations ou zones d'activités sont susceptibles d'être exposées.



Par ailleurs, les études préalables au projet de déplacement de la ligne ferroviaire traversant actuellement la raffinerie de Donges se sont poursuivies.

Le PPRT de Donges a pu être intégré à l'expérimentation PARI (Programme d'Accompagnement des Risques Industriels) mise en place par le ministère de l'Écologie et permettant l'accompagnement des riverains dans la mise en œuvre des travaux prescrits. À titre exceptionnel, le coût des diagnostics sera également financé par l'État.

À la demande de l'État, le site industriel de Montoir-de-Bretagne a été inclus au dispositif de la circulaire relative au traitement des « plateformes économiques » signée le 25 juin 2013 qui s'adresse à des entreprises disposant d'une culture du risque technologique. Elle assouplit les règles d'implantation de futures d'entreprises. Pour pouvoir bénéficier de l'adaptation du règlement, l'adhésion des entreprises à la plateforme sera nécessaire.

### *Le suivi des installations classées*

Plus de 240 inspections d'installations classées à risques ont été conduites en 2013 afin de vérifier le respect des prescriptions relatives à la protection de l'environnement. Dans le même temps, un effort particulier a été réalisé afin de garantir des délais courts d'instruction des dossiers de demande d'autorisation : 71 % des dossiers instruits en moins d'un an.

### *Quelques actions particulières*

En collaboration avec les services spécialisés de Nantes Métropole, une action d'information des riverains de pressing utilisant des solvants chlorés a été menée. Des analyses ont été réalisées par l'administration dans les logements de riverains qui le souhaitaient.

Des contrôles inopinés ont été déclenchés dans des carrières d'extraction de matériaux et, en collaboration avec les services de gendarmerie, dans des installations de récupération de véhicules hors d'usage.

L'action pluriannuelle de surveillance des tours aéro-réfrigérantes a permis le contrôle des rejets de légionelles de ces installations.

## **Les risques inondation**



### *Le risque inondation dans l'agglomération nantaise*

L'agglomération nantaise est soumise aux crues de la Loire ainsi qu'à l'influence des marées. La prise en compte de ces phénomènes a conduit à de nombreuses concertations avec les collectivités pour aboutir à un projet de plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) soumis à enquête publique entre le 1er octobre et le 5 novembre 2013. Ce plan permettra d'améliorer la prise en compte du risque inondation dans l'aménagement et le fonctionnement du territoire.

### *Le risque de submersions marines*

Les études approfondies de submersions marines et d'érosion côtière initiées dans le cadre des plans de préventions des risques littoraux se sont poursuivies en 2013, en lien avec les communes littorales.

Afin d'approfondir les connaissances sur les zones inondables, un atlas des zones inondables de l'estuaire de la Loire a été réalisé, en privilégiant une approche hydrogéomorphologique en lien avec les données historiques.

### *Le contrôle des ouvrages hydrauliques*

Les services de l'État ont contrôlé plusieurs ouvrages hydrauliques en 2013 comme la digue de Mindin située à Saint-Brévin-les-Pins, la digue de Corsept et le barrage de la Forge (bassin versant du Don).

L'inspection réalisée sur la digue de Mindin a conduit à signaler l'ouvrage comme présentant de forts enjeux pour la sécurité. L'ouvrage situé sur la partie externe de l'estuaire est en effet soumis à des sollicitations hydrauliques maritimes. Ce constat a conduit à la mise en place d'actions particulières comme une vigilance accrue en situation de météo défavorable.

Des démarches sont par ailleurs en cours pour poursuivre l'avancement du chantier de classement des ouvrages hydrauliques.

### *Éléments sur les Programmes d'actions pour la prévention des inondations (PAPI)*

Le PAPI porté par Cap Atlantique a été labellisé le 10 juillet 2013. Une convention partenariale signée le 28 novembre 2013, prévoit la mise en œuvre d'un ensemble d'actions, pour un montant total de 9,26 M€ sur 6 ans, sur ce territoire exposé au risque de submersions marines.

## **La sécurité routière**

La lutte contre l'insécurité routière fait l'objet d'une attention permanente des services de l'État, qui s'est concrétisée par une baisse importante des accidents en 2013.

Dans le cadre du Plan départemental d'actions de sécurité routière de 2013 (dotation 102 000€), 45 actions de prévention et de sensibilisation aux enjeux de la sécurité routière initiées par les partenaires associatifs ou les collectivités territoriales ont été soutenues.

### *L'accidentologie en Loire-Atlantique en 2013*

L'année 2013 s'est achevée sur une forte baisse de la mortalité avec un recul de 23 % par rapport à 2012 (61 tués en 2013 contre 80 en 2012). Cette baisse concerne principalement les usagers de véhicules légers avec presque deux fois moins de tués qu'en 2012 (45 % des victimes contre 68 % en 2012).



L'année 2013 fait apparaître - par rapport à 2012 - une diminution :

- > du nombre d'accidents corporels : 714 pour 774, soit - 8 % ;
- > du nombre d'accidents mortels : 58 pour 72, soit -19 % ;
- > du nombre de blessés : 860 pour 1018, soit -15,5 %

Le nombre total d'accidents mortels enregistre un recul en 2013 par rapport à 2012, avec les composantes suivantes :

- > le facteur vitesse devient la 1ère cause d'accident (hausse de 11 % des infractions) ;
- > le facteur alcool n'est plus la 1ère cause d'accident, mais il reste une cause très importante des accidents ;
- > le non respect de la priorité régresse significativement (-33 %) ;
- > le solde d'accidents mortels est imputable à d'autres causes (distraction, fatigue...).

On assiste cependant à une hausse importante des accidents mortels chez les usagers vulnérables (motos/cyclos, vélos et piétons) : 52 % des victimes contre 30 % en 2012, avec une très forte hausse de la mortalité piétons (21 % des victimes contre 6 % en 2012).

Parmi les 61 tués, 38 sont recensés sur le réseau départemental, 6 sur les routes nationales, 16 sur les voies communales et 1 sur autoroute. Il apparaît que les accidents mortels se sont produits essentiellement le vendredi et le dimanche : plus de 42 % des tués en 2013 pour ces 2 seuls jours (50 % en 2012) ; en 2013, un pic est enregistré le dimanche (24 %). Les 19/24 ans sont toujours les plus touchés. En 2013, ils représentent 15 des 61 tués, avec une mortalité en baisse par rapport aux autres tranches d'âges.

#### *Les contrôles routiers*

En 2013, les forces de l'ordre ont effectué près de 200 000 dépistages d'alcoolémie, dont plus de 7 500 étaient positifs (4 % comme en 2012). 71 692 procès verbaux ont été établis pour excès de vitesse (70 149 en 2012), et 3 487 permis de conduire ont fait l'objet de rétention (3 809 en 2012).

#### *Une couverture radars actualisée et diversifiée*

Le nombre d'infractions enregistrées par les 40 Équipements de Terrain (Fixes, Discriminant et Vitesse Moyenne) a augmenté de 32 % : 145 131 excès de vitesse pour 109 382 infractions en 2012 :

- > Les 2 équipements de terrain vitesse moyenne (ETVM) mis en service sur le Pont de Saint-Nazaire ont enregistré 7 152 infractions ;
- > Les 3 équipements de terrain discriminant (ETD) installés en 2013 sur l'A 811 et la RN 844 périphérique Sud de Nantes ont enregistré 49 680 infractions ;
- > Les 5 radars feux rouges dans l'agglomération nantaise ont enregistré 11 100 infractions ;
- > Les 2 sites équipés d'appareils à sanction automatique aux passages à niveaux en août 2013 ont relevé 274 infractions.

### **La sécurité et la protection du consommateur**

#### *La sécurité alimentaire et la sécurité du consommateur*

Les actions suivantes ont été conduites en 2013 :

- > la vérification de la distribution de la production agricole départementale dans les « circuits courts » : 95 inspections ont été réalisées en 2013 au stade de la production fermière et des différentes formes de circuits courts, AMAP (aide au maintien d'une agriculture paysanne) notamment.

- > l'évaluation du niveau sanitaire des établissements de production et d'expédition **des coquillages** : une trentaine d'établissements sur les 45 que compte le département a été inspecté en 2013 ; leur niveau sanitaire tend à s'améliorer globalement malgré de grosses difficultés ressenties par les plus petits d'entre eux et notamment en ostréiculture où les professionnels sont confrontés à une grave crise liée à une mortalité importante des huîtres juvéniles depuis 2009 au niveau national. Concernant la situation des établissements expéditeurs de moules et de coquillages fouisseurs, les professionnels sont confrontés à un milieu marin dont la qualité se dégrade sur le plan bactériologique ou qui est régulièrement contaminé par des algues toxiques dont la présence entraîne des interdictions temporaires de commercialisation.

- > Plusieurs interventions ont eu lieu tant dans le cadre de la tâche nationale « **jouet** » que du suivi de signalements de consommateurs. Ainsi des prélèvements ont montré le caractère dangereux de certains jouets : surligneur en forme de légo, jouets dits de collection démunis de tout marquage obligatoire, réplique de pistolet dangereuse.

- > Dans le **secteur de l'habillement**, une enquête a été initiée pour vérifier la loyauté des allégations (exemple « cuir bio »), mais également la présence de mentions obligatoires et de l'étiquetage informatif quant à la qualité.

- > Pour ce qui concerne la **sécurité des services**, des interventions ont été initiées principalement dans le secteur des piscines privées, des laveries automatiques et, des aires de jeux.

- > Dans le secteur **touristique**, près de 1000 contrôles ont été réalisés au cours de l'été, 41 % d'entre eux donnant lieu à des suites pédagogiques (avertissements), correctives (mesures de police administratives) ou répressives (procès verbaux). Un focus particulier a été fait cette année sur les festivals. Les restaurants commerciaux présentent un fort taux d'anomalie (73 %) démontrant une situation générale en matière d'hygiène assez délicate. Plusieurs plaintes ont été déposées cette année, relatives au classement des hôtels et campings par le prestataire « Atout France ». Le changement dans les critères de classement des établissements rend difficile la vision globale de l'équipement par l'évaluateur. Les logements insolites ont également fait l'objet de contrôles, l'atypicité des équipements rendant difficile l'application de la réglementation. Enfin, des vérifications ont été faites sur les réservations via internet (qui représentent 90 % des réservations) afin d'évaluer la cohérence entre les mentions indiquées sur les sites d'hébergement et la réalité.

- > Dans le cadre du **démarchage à domicile**, de nombreuses plaintes concernant des travaux d'isolation et de traitement de charpentes ont été recensées. La pratique frauduleuse consiste à cibler des personnes vulnérables et à les démarcher à plusieurs reprises pour des sommes importantes.

- > Des manquements ont été constatés particulièrement dans des sociétés de **services d'aide et d'accompagnement à domicile** dont le nombre croît depuis 2005. Ces manquements sont récurrents : défauts d'information préalable du consommateur, absence de formalisme du contrat de démarchage à domicile, présence de clauses abusives...

## La protection du consommateur

En 2013, des mesures de retrait et de rappel de produits ont été mises en œuvre par les professionnels dans le cadre de leurs obligations de signalement. Concernant les produits industriels, 7 mesures de retrait (des rayons) ou de rappel (auprès des consommateurs) ont été particulièrement suivies dans le département. Concernant les produits alimentaires (ou alimentation pour les animaux), 21 alertes ont conduit à des mesures de retrait ou de rappel.

Par ailleurs, sans que cette crise relève du domaine sanitaire mais de la traçabilité, la présence de viande équine dans les plats préparés et la vérification du retrait des produits a généré de nombreuses interventions.

## La sécurité dans les établissements recevant du public (ERP)

### La sécurité des établissements sportifs et des activités sportives

Les commissions nautiques locales permettent aux services de l'État d'analyser, avec chaque commune, leur plan de balisage des côtes et l'organisation des activités notamment sportives et de baignade sur leur territoire. Une attention particulière a été portée à l'organisation de la surveillance des plages d'Assérac et de La Plaine sur Mer. Par ailleurs, une réunion des élus du littoral de Loire-Atlantique a été organisée dès le début de l'année 2013 afin de les informer de la réglementation et de la jurisprudence relatives aux baignades.

La commission départementale des espaces sites et itinéraires (CDESI), dont l'organisation est confiée aux Conseils Généraux, a pour but de favoriser le développement maîtrisé des sports de nature, au travers d'un plan départemental et d'une démarche incluant la prévention et le traitement des conflits d'usage. L'État y participe et prend en charge l'aspect réglementaire et sécuritaire des structures qui animent ces différents sites. Cela s'est traduit en 2013 par des visites plus fréquentes et des exigences plus marquées.

En 2013, la DDCS a procédé à l'inspection et au contrôle de 75 établissements où sont pratiquées des activités physiques ou sportives. Les contrôles en 2013 ont particulièrement concerné :

- > *Les centres équestres* : 25 centres équestres contrôlés ;
- > *Les piscines et baignades* : 5 établissements de baignade et 8 clubs de plage contrôlés ;
- > *Les activités nautiques* : 2 centres nautiques contrôlés en 2013, afin de relever les manquements aux obligations générales des établissements d'APS (déclaration, carte professionnelle des éducateurs, souscription d'un contrat d'assurance, affichage des documents réglementaires) et de façon plus spécifiques les éventuels manquements aux garanties d'hygiène et de sécurité définies par le code du sport spécifiquement sur l'activité voile et l'activité canoë kayak ;
- > *Les sports mécaniques* : 8 circuits et clubs de moto-cross et 4 établissements de karting contrôlés ;
- > *Les sports aériens* : 1 structure contrôlée pour la pratique de l'ULM.
- > *Les Parcours Acrobatiques en Hauteur (P.A.H)* : la totalité de ces structures en Loire-Atlantique a fait l'objet d'un contrôle et la

conformité avec la réglementation en vigueur a été confirmée.

- > *Les salles de remise en forme* : 11 établissements visités ; avec l'apparition de nouvelles disciplines, l'évolution des concepts d'établissements de remise en forme, et la mise en application d'une nouvelle norme d'exploitation, ces établissements ont été considérés comme prioritaires dans le plan départemental d'inspection, de contrôle et d'évaluation.
- > Enfin, concernant le littoral, au cours de l'été 2013, les interventions se sont concentrées sur la vérification des équipements de protection individuelle et des équipements de sécurité ainsi que l'évaluation des risques, notamment pour les nouveaux sports : fly fish<sup>1</sup>, fly board<sup>2</sup>, stand up paddle...

### La sécurité des enfants et adolescents accueillis au sein des structures d'accueil collectif de mineurs

En 2013, 369 organisateurs actifs, dont 130 collectivités locales, ont déposé 1 805 déclarations et généré 5200 « périodes » (périscolaire, centre aéré, ...).

Concernant les accueils sans hébergement, 654 accueils de loisirs ont été déclarés dans le département, accueillant 160 530 enfants. Ces accueils ont en outre organisé 650 mini séjours (ou mini camps) déclarés en Loire-Atlantique.

Concernant les accueils avec hébergement, 654 séjours de vacances de mineurs (venant de la France entières essentiellement en période estivale séjournant soit dans des bâtiments -centres de vacances ou colonies de vacances- soit sous toile dans les campings) se sont déroulés en Loire-Atlantique en 2013 accueillant 20 968 mineurs. À ces séjours, il faut ajouter 25 déclarations de placements familiaux de vacances et 5 déclarations d'accueils à la ferme accueillant 676 enfants (40 placements familiaux de vacances dans le 44 et 19 à l'extérieur). Dix camps de scoutisme ont été contrôlés dans le département en 2013. Par ailleurs, certains mineurs sont accueillis pour leurs vacances dans des familles de Loire-Atlantique. Il s'agit essentiellement de jeunes urbains (région parisienne, région Nord-Pas de Calais) qui viennent découvrir le milieu rural.

La DDCS a organisé deux journées départementales d'information à l'attention des directeurs de ces accueils, dont une journée spécifique aux accueils de jeunes. Elle a procédé à 160 visites d'accueils collectifs de mineurs sur site en 2013 dont 75 séjours de vacances, 60 accueils de loisirs et 5 accueils de jeunes.

<sup>1</sup> Appareil relié à un jet ski permettant à un utilisateur d'être propulsé au-dessus de l'eau.

<sup>2</sup> Bouée tractée par un canot qui permet un décollage au-dessus de l'eau.

### 1.3. La gestion des crises

#### Les travaux de planification de la gestion de crise

Plusieurs plans de secours dans le cadre de la planification ORSEC ont été signés en novembre 2013 (notamment le plan particulier d'intervention de l'entreprise Antargaz, la mise à jour du plan de secours à nombreuses victimes, le plan canicule). Le travail réalisé a nécessité la mobilisation de l'ensemble des services de l'État mais aussi des partenaires, l'objectif étant d'apporter à la population la réponse la mieux adaptée en cas de crise majeure.

Par ailleurs, le travail de planification s'est poursuivi avec l'ensemble des partenaires, notamment dans le domaine de la pollution maritime (POLMAR/Terre), de la pandémie grippale, du sauvetage aéro-terrestre (SATER) ...

Le travail dans le domaine de la sûreté a été également très important dans le secteur portuaire et aéroportuaire avec l'approbation d'évaluations (notamment celle du grand port maritime) et de plans de sûreté portuaire.

Les premiers résultats tangibles du service d'alerte et d'information des populations (SAIP) ont été observés avec la détermination des points hauts sur lesquels seront fixées les nouvelles sirènes d'alerte.

Enfin, l'aide à la réalisation des plans communaux de sauvegarde (PCS) s'est poursuivie et a permis aux collectivités de mieux gérer les crises (inondations notamment).

#### La préparation de la crise par des exercices de sécurité civile

Parmi les exercices de sécurité civile mis en place en 2013, on peut noter :

- > Autour de l'entreprise Cargill à Saint-Nazaire, un exercice d'état-major a été organisé le 7 mai 2013 afin de poursuivre la mise à jour du plan de secours consacré à cette entreprise.
- > Un exercice majeur a été organisé autour de l'entreprise Antargaz de Donges le 26 novembre 2013, simulant une fuite de gaz. L'ensemble des paramètres du plan de secours spécifique pour ce type d'événement (PPI) a été testé afin de vérifier la réactivité et les connaissances de chacun.
- > Un autre exercice d'état-major de plan particulier d'intervention a concerné l'entreprise Odalis le 12 décembre 2013, avec la participation active de la commune de Mésanger.
- > Un important exercice de secours de nombreuses victimes simulant un accident routier majeur a eu lieu le 3 octobre 2013. Cet exercice qui a mobilisé plus de 300 personnes dont près de 200 pompiers mais aussi les personnels du SAMU, de la Gendarmerie nationale, du conseil général, de la préfecture, des services du procureur de la République, de la mairie, les ambulanciers privés et les associations agréées de sécurité civile ont permis de tester la réactivité, la coordination des moyens de secours dans un contexte difficile : de nuit, sur une petite route et avec un nombre important de victimes simulées.
- > Un exercice de sûreté portuaire a enfin été réalisé en novembre 2013 afin de vérifier les capacités de réaction des services et les mesures prises par un exploitant portuaire en cas de situation complexe.

Les services de l'État ont dû faire face, avec les collectivités, à des crises réelles au cours de l'année 2013 et notamment au cours du mois de décembre, avec des inondations importantes dans le nord et l'ouest du département conjuguées à un phénomène de tempête littorale ayant causé des dégâts significatifs.

## 2 La cohésion sociale

### 2.1. Le logement

Selon les projections de l'INSEE à l'horizon 2040, la Loire-Atlantique pourrait enregistrer la plus forte progression en nombre d'habitants des départements français, derrière la Haute-Garonne, avec plus de 10 000 habitants supplémentaires chaque année. Dans ce contexte, l'accès à l'hébergement et au logement constitue un enjeu fort, tout particulièrement dans les agglomérations de Nantes et de Saint-Nazaire.

#### Le soutien à la construction de logements et de logements sociaux



La révision du plan départemental de l'habitat engagée en 2013 a pour objectif de renforcer la cohérence territoriale dans la mise en œuvre des politiques de l'habitat de l'État, du département et des intercommunalités.

Les conditions permettant la construction de logements répondant aux besoins des territoires (logements locatifs sociaux, locatifs privés, accession sociale, accession libre) sont examinées dans ce cadre.

L'État, avec les collectivités, les organismes HLM et les financeurs, a participé au maintien en 2013 d'un très bon niveau de construction avec 3425 logements sociaux. Il a également accompagné les agglomérations de Nantes, Saint-Nazaire et La Baule pour les aider à atteindre l'objectif légal de 20 % de logements sociaux.

#### L'amélioration de l'habitat

L'État a lancé en 2013 un ambitieux programme pluriannuel de rénovation énergétique de l'habitat. Il a permis la mise en place par l'ensemble des acteurs concernés (État, collectivités, associations), d'un guichet unique ayant vocation à apporter des conseils techniques et attribuer des subventions aux particuliers.

Ainsi, en 2013, ce sont 987 logements anciens qui ont été rénovés, dont 560 au titre de la rénovation énergétique.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre au niveau local du plan de rénovation énergétique de l'habitat, plusieurs actions ont été menées en 2013, notamment la mobilisation des professionnels

de la construction. Il s'agit de contribuer au développement de la qualification des professionnels.

#### L'accès et le maintien dans le logement avec un objectif de mixité sociale

Le parc social en Loire-Atlantique compte 74 658 logements. Le nombre de demandeurs de logements sociaux s'élève à 39 151 au 1er janvier 2014 dont 24 694 ménages primo demandeurs pour accéder à un logement locatif social.

#### Le plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD)

Le PDALPD, approuvé par arrêté conjoint du préfet et du président du conseil général, s'articule autour de 4 axes d'action et de 15 chantiers prioritaires :

- > développement de l'offre pour produire plus de logements sociaux à loyers accessibles et développer l'offre à loyers maîtrisés dans le parc privé ;
- > accès au logement : conserver au contingent préfectoral son rôle d'accès rapide et effectif au logement des publics prioritaires DALO ou potentiellement DALO ;
- > prévention des expulsions : poursuivre et accentuer la prévention des expulsions aussi bien dans le parc public que dans le parc privé ;
- > lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique.

#### Le contingent préfectoral

Au 1er janvier 2014, 6 254 ménages étaient inscrits au contingent préfectoral prioritaire et 2 902 ménages ont bénéficié d'un logement. Une convention cadre liant l'État et les bailleurs sociaux a été signée le 3 août 2011 pour une période de trois ans fixant des objectifs annuels de reconstitution du nombre de logements réservés au contingent préfectoral. L'objectif final est que 30 % des logements des organismes HLM soient réservés aux personnes prioritaires identifiées par la préfecture. Au 1er janvier 2014, le taux de réservation s'établissait à 24 %.

Sur les cinq années de la mise en œuvre de ces dispositions, plus de 10 350 ménages prioritaires ont ainsi été logés.

#### Le droit au logement opposable en Loire-Atlantique (DALO)

En Loire-Atlantique, en 2013, la Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) a reçu 1024 recours (logement et hébergement), soit une moyenne d'un peu plus de 85 recours par mois et une augmentation de 27 % par rapport à l'année 2012.

En 2013, 172 ménages ont été logés par cette procédure, dont 18 % en ZUS et 42 ont accepté une solution d'hébergement.

Depuis la création de la commission de médiation DALO en Loire-Atlantique, toutes les personnes ayant eu une décision favorable ont eu une proposition pour un logement dans le délai réglementaire des 6 mois.

### *Le maintien dans le logement des ménages en difficulté*

Face à la montée de la précarité dans l'emploi, de nombreuses familles éprouvent beaucoup de difficultés à se maintenir dans leur logement. Pour autant, on ne constate pas d'augmentation du nombre des expulsions locatives réalisées dans le département : 129 expulsions en 2013 (contre 151 en 2012). La charte départementale de prévention des expulsions locatives a été révisée le 26 mars 2013 et le nombre d'assignations prononcées en 2013 s'élève à 1 486, contre 1 329 en 2012. Ainsi, grâce au travail partenarial mené sur la prévention des expulsions locatives, ce sont 9 % seulement de ces assignations qui, se concluent par une expulsion.

Par ailleurs, les dispositifs existants ont été poursuivis pour prévenir les expulsions. Parmi ceux-ci, la commission spécialisée de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (CCAPEX), a examiné quarante dossiers particulièrement sensibles en 2013. Depuis sa création, la commission a rendu possible, dans près d'un cas sur deux, un maintien dans le logement, un relogement ou une entrée en structure d'hébergement.

### *Accompagnement des évacuations de campements illicites*

Le département compte à fin 2013 environ 1 600 Roms répartis sur 35 à 40 campements illicites.

Le travail de mise en œuvre des décisions de justice a donné lieu en 2013 à de nombreuses évacuations de campements illicites.

Fin 2013, une « plateforme de soutien à l'insertion des occupants des campements illicites » pour les familles ayant un projet de vie durable sur le territoire a été mise en place. Deux opérateurs ont été missionnés, l'un pour réaliser un diagnostic préalable à l'évacuation, l'autre pour accompagner de manière globale et individualisée les ménages ayant un projet de vie sur le territoire.

Le suivi est assuré par la Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) en partenariat avec le Conseil Général, la Ville de Nantes, l'ARS et les autres services de l'État.

### *L'offre d'hébergement pour les sans-abris et les personnes en difficulté d'insertion*

#### *Un renforcement conséquent des capacités d'accueil*

315 places au total ont été mobilisées au titre des mesures 2012 / 2013. Un suivi particulier des situations a été mis en œuvre, afin qu'il n'y ait pas de remise à la rue en fin d'hiver.

Le plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale de janvier 2013 prévoit en effet un renforcement du dispositif d'hébergement d'urgence et de logement adapté à partir d'une analyse des besoins des personnes hébergées.

La procédure d'appel à projet a été privilégiée en Loire-Atlantique. Elle s'est déroulée de mai à juillet 2013 et a entraîné une programmation de 305 places supplémentaires correspondant à un engagement annuel de 1,14 M€ de crédits d'État, réparties de la manière suivante :

- > 61 places d'urgence en logements diffus ;
- > 105 places (35 mesures) pour des publics familles et isolés en cours

de régularisation en logements diffus, principalement dans le parc public ;

- > 120 places (40 mesures) pour familles et isolés en intermédiation locative dans le parc privé, notamment pour des sorties de l'urgence ;
- > 19 places de maison-relais.

### *Amélioration du fonctionnement du Service Intégré d'Accueil et d'Orientation*

Le service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO) vise, grâce à la mise en réseau et la coordination des acteurs de la veille sociale, de l'hébergement et de l'accès au logement, à assurer la régulation de l'offre et la demande d'hébergement en urgence et en insertion.

Un diagnostic effectué fin 2012 avait permis de repérer des difficultés. Un contrat d'objectifs et de moyens a été signé en décembre 2013 avec la Maison de la Veille Sociale visant à améliorer la réponse au 115 pour s'adresser en priorité aux publics très désocialisés, à proposer une évaluation sociale en amont de la prise en charge en hébergement, à se doter d'outils pour connaître la suite donnée aux orientations.

Le SIAO a reçu 1186 nouvelles demandes en 2013 et sur 1216 situations examinées en commission, 735 ont été orientées en structure d'hébergement ou de logement adapté.

### *Facilitation des sorties des dispositifs d'hébergement vers le logement*

Un travail partenarial avec les bailleurs sociaux et les structures d'hébergement a été mis en place afin d'examiner les situations des sortants de centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) inscrits au contingent préfectoral et leur trouver un logement. Ainsi, en 2013, 120 ménages ont pu être relogés.

Les crédits de l'État consacrés aux politiques de l'hébergement et de l'accès au logement en Loire-Atlantique se chiffrent en 2013 à 20,9M €, en augmentation de plus de 14 % par rapport à 2012 pour la mise en œuvre du projet territorial de sortie de l'hiver.

En 2013, deux CHRS ont été inspectés dans le cadre du programme de prévention de la maltraitance.

### *Favoriser l'intégration des étrangers*

Les publics migrants ont bénéficié en 2013 d'une amélioration du dispositif qui s'est traduit par une augmentation des capacités d'accueil, tant des centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) que des dispositifs en facilitant la sortie.

Ainsi, dans le cadre du plan national de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion, le gouvernement a créé en 2013, 2 000 places supplémentaires de CADA au plan national dont 171 places pour la région et 30 pour la Loire-Atlantique. 1 000 nouvelles places devraient être pourvues au 1er trimestre 2014 dont 125 pour la région et 90 pour le département. À ce jour, la Loire-Atlantique compte 402 places de CADA et en comptera prochainement 492.

Pour les réfugiés, une extension de 10 places du centre provisoire d'hébergement (CPH) a porté la capacité d'accueil à 150 personnes par an (50 au CPH et 100 au service temporaire d'accompagnement pour le relogement et l'insertion professionnelle des réfugiés).

Par ailleurs, 11 ménages réfugiés sortant de CADA ont pu accéder à un

logement social via le contingent préfectoral.

Pour les régularisés, l'extension de 105 places, soit 35 ménages, du dispositif de logement des régularisés s'est faite dans le cadre de l'appel à projet local suite au projet territorial de sortie de l'hiver.

### Mise en œuvre du schéma départemental d'accueil des gens du voyage

La commission consultative départementale des gens du voyage s'est réunie le 24 septembre 2013 afin de faire un bilan sur les conditions de mise en œuvre du schéma départemental. L'ensemble des actions a été évalué et des réflexions ont été engagées sur la question des terrains destinés à accueillir des groupes dont l'un des membres est hospitalisé, sur la médiation sur les aires d'accueil. Un travail important a par ailleurs été poursuivi sur la sédentarisation, la scolarisation et l'accès au droit.

## 2.2. L'emploi

Le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A, stable en 2011, avait augmenté de 9,7 % en 2012. La hausse s'est poursuivie en 2013, avec un temps de forte progression au 1er semestre (+9,0 %), et un 2nd semestre très stable. Sur un an, le département a connu une hausse de +9,0 % (contre +7,0 % pour la région et + 5,7 % au niveau national).

La demande d'emploi est à un niveau élevé fin 2013, et le département connaît une aggravation du chômage avec un rythme plus soutenu qu'en Pays de la Loire ou en France. L'évolution de la situation du public adulte, durement touché en 2012 et plus encore en 2013, et l'évolution de la demande d'emploi de longue durée sont les deux composantes à

suivre particulièrement au sortir de 2013.

Le taux de chômage quant à lui est de 8,9 % au 30 septembre 2013, soit inférieur de 0,2 point à celui des Pays de la Loire (9,1 %) et de 1,6 point à celui de la France (10,5 %).

Face à cette situation sensible, l'État a engagé des actions en direction des publics prioritaires.

### L'accompagnement des mutations économiques

L'année 2013 a été marquée par la publication de la loi du 14 juin dite de sécurisation de l'emploi. Cette dernière se marque par un volet sur la réforme des plans de sauvegarde de l'emploi (PSE) dont la mise en œuvre se traduit par :

- > La priorité donnée aux partenaires sociaux dans l'établissement des PSE ;
- > Le rôle central de la DIRECCTE, chargée de la validation (voie négociée) ou de l'homologation (voie unilatérale) de chaque PSE ;
- > La possibilité, pour les représentants du personnel, de solliciter l'administration pour obtenir des avancées dans la procédure de consultation liée au projet de licenciement économique collectif ;
- > Enfin, la sécurisation des procédures avec la limitation des recours judiciaires.

Pour le second semestre 2013, 7 PSE ont ainsi été validés par l'administration.

Dans le même temps, un travail d'identification des entreprises en difficultés et de mobilisation de l'ensemble des acteurs locaux et membres du service public de l'emploi (SPE) investis dans le soutien aux entreprises, s'est poursuivi en 2013, en lien notamment avec le commissaire au redressement productif. À titre d'exemple, l'entreprise CYCLEUROPE à Machecoul en cessation de paiement a pu être reprise par le groupe INTERSPORT, maintenant ainsi 200 emplois.

### - Situation du marché du travail\* -

	Loire-Atlantique		Pays de la Loire	France
	2013	2012	2013	2013
Evolution du nombre de demandeurs d'emploi (cat. A)	+9,0%	+9,7%	+7,0%	+5,7%
Evolution du chômage des jeunes	+6,5%	+8,4%	+3,3%	-0,3%
Evolution du chômage des seniors	+11,8%	+17,3%	+12,0%	+12,3%
Evolution du chômage du public adulte (25-49 ans)	+8,8%	+7,9%	+6,4%	+6,1%
Evolution des demandeurs d'emploi de longue durée	+16,9%	+5,7%	+17,1%	+12,9%

Source : UT DIRECCTE - \*pour les demandeurs d'emploi : période décembre 2012 à décembre 2013 - pour les évolutions des taux de chômage : entre 3<sup>ème</sup> trimestre 2012 et 3<sup>ème</sup> trimestre 2013.

Par ailleurs, la réforme de l'activité partielle (chômage partiel) intervenue au 1er juillet 2013, a permis de simplifier les procédures et d'uniformiser le niveau d'indemnisation. Cette réforme a contribué à maintenir les emplois et pour le département, particulièrement dans le secteur industriel, la construction navale et chez les équipementiers automobiles. En 2013, le nombre d'heures de chômage partiel consommées (940 784 heures) a doublé par rapport à 2012, du fait de la sous-activité dans la construction navale (cette branche représentant les 2/3 du total des heures chômées).

Des actions dans le cadre du projet territorial d'Ancenis associant un partenariat varié et conséquent (les collectivités locales, les partenaires sociaux, les OPCA, les organismes de formation, les grandes entreprises leaders et les services de l'État) ont été mises en œuvre en 2013 avec l'identification de gisements d'emploi et de compétences transférables, la construction et la mobilisation des outils de formation et d'adaptation aux emplois. La démarche doit s'achever à la fin du premier semestre de l'année 2014.

L'État s'est également fortement mobilisé pour aider des industriels dans leurs perspectives de développement. C'est le cas des dirigeants de la Biscuiterie implantée à St-Michel-Chef-Chef, qui ont souhaité étendre le site de production de l'entreprise. Les services de l'État ont accompagné l'entreprise dans la recherche d'un terrain qui pourrait convenir, en tenant compte des souhaits de l'entreprise et des contraintes d'urbanisme. Par ailleurs, les délais d'instruction du dossier de transfert ont été optimisés (5 mois environ) afin de respecter le calendrier de l'industriel et ainsi assurer le maintien de plus de 200 emplois dans le pays de Retz.

### Le développement de l'emploi et des compétences

#### *Le développement de l'emploi en s'appuyant sur les territoires*

En 2013, à la suite de la mise en place des contrats de génération, les services de l'État se sont particulièrement investis auprès des partenaires sociaux, des chambres consulaires et des réseaux d'entreprises. Ainsi, 350 contrats de génération ont donné lieu à des aides de l'État pour les PME.

Un dispositif d'appui-conseil a été mis en place au bénéfice des entreprises de moins de 300 salariés : réalisation de diagnostics sur des questions de ressources humaines, initiation à une politique active de gestion des âges et à terme recrutement de jeunes tout en maintenant en activité les seniors et transmission des savoirs. Dans le même temps, les obligations légales ont été rappelées à toutes les entreprises tenues de négocier un accord au titre du contrat de génération.

Les conventions de promotion de l'emploi (CPE) ont été mobilisées en direction des structures associatives et coopératives d'accompagnement des porteurs de projet de création d'entreprise (représentant 0,25 M€ en 2013).

#### *La valorisation et le renforcement des compétences*

Les actions de gestion et prévision des emplois et des compétences (GPEC) (0,25 M€ pour 2013) se sont développées dans les secteurs professionnels diversifiés comme l'artisanat, la viticulture, l'écologie industrielle. Ces actions prenaient en compte également la question de la

lutte contre les discriminations et le développement de la responsabilité sociétale des entreprises.

Par ailleurs, deux autres dispositifs ont fait l'objet d'un « focus » particulier en 2013 :

- > le dispositif « Compétences 2020 » copiloté par l'État, la Région et les partenaires sociaux, dont l'objectif est de répondre aux besoins en compétences des entreprises des filières aéronautique, navale et des énergies marines renouvelables (EMR) dans l'estuaire.
- > l'action « Navale 2013 », mise en place pour accompagner la filière navale en crise (notamment les sous-traitants) : elle fait face à une baisse drastique des prix du marché et à une baisse de charge qui en dépit de signatures récentes qui, vont conforter le carnet de commande dans les prochaines années, a entraîné depuis le premier semestre 2012 une situation de sous-charge sans précédent (avec mise en place de chômage partiel et fermetures d'ateliers) et qui se prolongera jusqu'à mi-2014 selon les métiers. Elle concerne le bassin d'emploi de Saint-Nazaire.

### L'aide à l'accès et au retour à l'emploi



#### *Les contrats aidés (emplois d'avenir, CUI-CAE et CUI-CIE)*

##### Les emplois d'avenir

Au 31 décembre 2013, 1032 emplois d'avenir ont été prescrits en Loire-Atlantique dont 134 dans le secteur marchand, ce qui correspond à 88,4 % de l'objectif fixé. Parmi les contrats conclus dans le secteur non marchand (898), la part des collectivités s'élève à 34,7 %, et celles des associations à 44 %. Par contre, seulement 6 % des emplois d'avenir, ont été conclus avec des établissements publics sanitaires (contre 10,4 % en région).

Sur le plan qualitatif, la Loire-Atlantique se distingue en 2013 par un taux supérieur à la moyenne nationale et régionale en ce qui concerne la part des jeunes résidant en ZUS (23,9 %), celle des jeunes reconnus travailleurs handicapés (5,1 %) ou encore celle des jeunes bénéficiaires du RSA (4,9 %). Les contrats conclus ont pu bénéficier pour près de 18 % à des jeunes de niveau infra V et 38 % des jeunes embauchés étaient sans emploi depuis plus de 12 mois.

Ces bonnes performances sont toutefois quelque peu atténuées par la proportion élevée de CDD courts d'un à 2 ans (51,5 % contre 39 % au plan

national) et une faible part de CDI (9,5 % contre 15,4 % au plan national). Les «emplois d'avenir» ont sans conteste été un des dispositifs les plus mobilisateurs pour le service public de l'emploi (SPE) en 2013.

Dans le champ du sport en particulier, le programme «emploi d'avenir» a permis à 45 jeunes de trouver un emploi sportif et d'entrer en «parcours de professionnalisation» ; 82 jeunes ont également signé un emploi d'avenir au sein des mouvements associatifs de jeunesse et d'éducation populaire.

Dans le cadre du dispositif «Emploi CNDS», 58 associations sportives (dont 14 nouvelles créations), ayant créé un emploi, ont été accompagnées financièrement par l'État, pour un montant total de 0,3 M€.

### Les contrats aidés « classiques »

Au cours de l'année 2013, 5809 contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE) ont été prescrits en Loire-Atlantique, ce qui correspond à 93 % de l'objectif assigné. On notera par ailleurs que sur la convention annuelle d'objectifs et de moyens, l'objectif a été réalisé à 100 % (2805 CAE prescrits pour des bénéficiaires du RSA sur les 5809) ce qui confirme l'engagement très soutenu du Conseil Général sur les contrats aidés et tout particulièrement dans le secteur non marchand.

S'agissant des contrats uniques d'insertion (CUI) et contrats initiatives emploi (CIE) dans le secteur marchand, avec 714 contrats prescrits, l'objectif annuel de 690 CIE a été dépassé.

Au total, ce sont 7555 contrats aidés (CAE, CIE et Emplois d'avenir) qui ont été prescrits en Loire-Atlantique au bénéfice de demandeurs d'emploi et de publics en difficulté d'insertion professionnelle. Le montant financier représente pour 2013 près de 54 M€.

### L'insertion par l'activité économique (IAE)

L'année 2013 a permis d'accompagner la création d'une nouvelle entreprise d'insertion (EI) « Transineo » sur le bassin de Saint-Nazaire, qui intervient dans le domaine de la sous-traitance industrielle, avec deux aides au poste financées par l'État.

Sur les autres dispositifs de l'IAE que sont les ateliers et chantiers d'insertion (ACI) et les associations intermédiaires (AI), l'offre départementale n'a pas évolué.

Enfin, la politique de l'État en matière d'insertion par l'activité économique, pilotée par le conseil départemental de l'IAE (CDIAE), a validé le conventionnement des 64 structures du département au cours du premier trimestre 2013.

### La promotion de l'emploi des femmes

Le contrat pour la mixité des emplois vise à favoriser la diversification des emplois occupés par les femmes et leur promotion dans l'entreprise. Il apporte une aide financière à l'employeur qui facilite le recrutement, la mutation ou la promotion d'une femme dans l'entreprise par la mise en œuvre d'actions de formation ou d'aménagements matériels.

En 2013, 8 contrats de mixité ont été signés en Loire-Atlantique, pour un montant total de 57 711 €. Ils ont permis l'embauche de 15 femmes dans les secteurs encore peu féminisés de l'industrie aéronautique et de la métallurgie.

Par ailleurs, le fonds de garantie à l'initiative des femmes (FGIF) concerne les prêts faits pour des femmes, souhaitant devenir responsables majoritaires d'une entreprise, quelle que soit sa forme juridique, et son activité.

En 2013, 95 garanties ont été mises en place en Loire-Atlantique, représentant une somme de 1,4 M€, pour un montant de prêts bancaires s'élevant à 2,3 M€.

Ce dispositif a permis la création ou la consolidation de 120 emplois au total : 76 % des créatrices étaient demandeuses d'emploi, 17 % étaient salariées ou cheffes d'entreprise et 7 % bénéficiaires des minima sociaux. Ces chiffres font de la Loire-Atlantique le département français comptabilisant le plus grand nombre d'engagements FGIF en 2013.

## 2.3. La jeunesse

### Promouvoir la qualité éducative des accueils collectifs de mineurs (ACM)

Dans ses missions de suivi des projets éducatifs, l'État met en œuvre ou soutient plusieurs dispositifs :

- > L'accueil des jeunes de quartiers « à la ferme », en placement familial, en partenariat avec la Chambre d'agriculture.
- > L'intégration des jeunes porteurs de handicap dans toutes les structures, y compris les animateurs, par des moyens pédagogiques réfléchis et évalués.
- > Des actions de formation proposées aux équipes d'encadrement à partir du recensement opéré de leurs besoins lors d'une journée annuelle qui rassemble les directeurs avant l'été.

En 2013, 26 conventions « accueils de jeunes » ont été signées sur le département.

### Les politiques éducatives territoriales

En 2013, dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, la DDCS, la direction académique, la CAF, la MSA et le Conseil général de Loire-Atlantique ont mis en place un groupe d'appui pour accompagner les communes du département dans la mise en place d'un projet éducatif territorial (PEDT) en lien avec cette réforme.

Dans ce cadre, 18 journées ou soirées d'information et de formation ont été mises en place en direction des élus locaux, du milieu associatif et des coordonnateurs de politiques éducatives territoriales. Une rubrique dédiée aux PEDT a été créée sur le site des services de l'État ainsi que deux adresses courriels pour répondre aux nombreuses questions que se posent les porteurs de projets.

### Promouvoir l'engagement des jeunes, notamment par la promotion du service civique

Le Service Civique, créé il y a trois ans, est un engagement volontaire au service de l'intérêt général pour tous les jeunes de 16 à 25 ans. Il peut s'effectuer sur une période de 6 à 12 mois, en France ou à l'étranger, pour une mission d'au moins 24 h par semaine.

L'État assure aux volontaires une couverture sociale, une reconnaissance de la mission accomplie et une indemnité mensuelle complétée par le versement d'une prestation par la structure d'accueil, soit un total de

573 € net par mois.

En fin d'année 2012, 118 organismes étaient agréés en Loire-Atlantique, soit 110 associations et 8 collectivités locales.

368 jeunes se sont engagés en service civique dans le département en 2013, portant à 1 054 le nombre de jeunes concernés par ce dispositif en Loire-Atlantique depuis sa création.

### *Le soutien à la parentalité*

L'État participe aux travaux du Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP) co-piloté par la CAF et le conseil général. Les financements concernent le soutien à la parentalité, la médiation familiale et le conseil conjugal et familial.

### *Promouvoir l'information des jeunes*

24 bureaux et points information jeunesse fonctionnent sur le territoire de la Loire-Atlantique. Très fréquentés par les jeunes adultes, ces lieux bien identifiés jouent un rôle de proximité indispensable pour le développement du lien social et économique.

Le réseau information jeunesse est pour les jeunes l'une des portes d'entrée du dispositif « service public de l'orientation » que l'État développe, associant les points information jeunesse, les agences de Pôle Emploi, les centres d'information et d'orientation et les missions locales.

Chaque trimestre, une journée de regroupement des professionnels intervenant dans les structures d'information jeunesse est organisée par les services de l'État.

## 2.4. Le handicap

Le pilotage de la politique en faveur des personnes handicapées s'est poursuivi en 2013, avec notamment une réunion du Comité Départemental Consultatif des Personnes Handicapées lors duquel les thèmes suivants ont été abordés : l'accessibilité des établissements recevant du public, l'état des lieux en matière de scolarisation des élèves en situation de handicap et la présentation des perspectives, le rapport d'activité de la MDPH, un point d'avancement des groupes de travail sur l'accueil des jeunes en situation de handicap dans les structures de loisirs en Loire-Atlantique, le renouvellement des membres représentant les associations ou organismes regroupant des personnes en situation de handicap.

L'État a également soutenu la MDPH, en participant très régulièrement à ses instances dirigeantes et en mettant à disposition 4 agents, et un financement à son fonctionnement (1 M€ en 2013).

Concernant les vacances des adultes en situation de handicap, 210 séjours de vacances adaptées organisées (SVAO) pour les adultes en situation de handicap se sont déroulés en Loire-Atlantique en 2013, accueillant 2 040 personnes.

De nombreux enfants en situation de handicap ont aussi passé des vacances collectives, soit par le biais de transferts d'établissements, soit en étant intégrés dans des accueils de mineurs valides.

Concernant l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés, le plan local d'insertion des travailleurs handicapés (PLITH) a engagé

en 2013 un chantier important autour du maintien en emploi, avec notamment l'organisation d'un séminaire le 29 janvier 2013.

D'autre part, il a été décidé en 2013 d'engager un travail sur l'insertion professionnelle des jeunes en réponse à la demande d'associations. Suite à un appel à projet conjoint entre l'État et l'AGEFIPH, le Centre Académique de Formation Continue (CAFOC) de Nantes a été retenu pour réaliser un travail d'étude sur les freins et les leviers aux parcours d'insertion professionnelle des jeunes en situation de handicap. Ce travail a démarré dès décembre 2013 et se poursuivra sur le premier semestre 2014, pour aboutir à des propositions d'actions concrètes à engager dans un cadre expérimental, dans un premier temps.

## 2.5. Les quartiers prioritaires et les territoires ruraux fragiles

### **Le lancement de la réforme de la politique de la ville**

La politique de la ville, réformée par la loi n°2014-173 du 21 février 2014, va se concrétiser au cours de l'année 2014, pour être effective au 1er janvier 2015. Cependant, dès le début de l'année 2013, des jalons essentiels ont été posés. Le département de la Loire-Atlantique a été partie prenante, voire précurseur à certains égards.

Sans attendre le projet de loi, les services de l'État ont travaillé pour élaborer un « dire de l'État » exposant la vision des enjeux, leviers, forces et faiblesses de l'action de l'État dans les quartiers, ainsi qu'un diagnostic par quartier actuellement compris dans la géographie prioritaire. Ce travail de recensement et d'analyse s'inscrit dans l'un des axes forts de la réforme : l'identification précise des moyens de droit commun de l'État, leur mobilisation accrue au profit des habitants des quartiers, et surtout, leur déploiement coordonné.

Enfin, ces travaux ont été enrichis par la participation du sous-préfet, chargé de mission pour la politique de la ville, à un groupe de travail national consacré à la territorialisation du droit commun de l'État dans les quartiers.

### **La mobilisation au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires**

L'État conduit au titre de la politique de la ville des actions spécifiques dans les 19 quartiers prioritaires de la Loire-Atlantique, dont 10 en priorité 1.

Les agglomérations nantaise et nazairienne sont toutes deux concernées par les contrats urbains de cohésion sociale (CUCS). 120 associations et les communes concernées ont bénéficié à ce titre d'1,2M€ de subventions pour soutenir 453 projets différents. Les axes thématiques les plus fréquents sont l'insertion professionnelle, la formation et l'éducation, l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie, la santé, la culture et les loisirs.

La prévention de la délinquance fait l'objet d'un dispositif spécifique, le Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD), 62 % des crédits ont été ciblés au profit des actions sur les quartiers prioritaires. Une enveloppe spécifique de 0,84M€ a par ailleurs été consacrée aux

parcours de réussite éducative, pour soutenir les élèves en difficulté et les faire bénéficier d'un réseau d'acteurs à-même d'intervenir au plus près de chez eux.

En 2013, en matière de santé, la première campagne de programmation conjointe entre le contrat urbain de cohésion sociale (CUCS), le projet régional de santé publique (PRSP) et le contrat local de santé de la ville de Nantes (CLSa ville de Nantes) s'est traduite par une mobilisation accrue des moyens de droit commun au service d'une analyse encore plus partagée des besoins et des actions de santé proposées. Cette méthode de travail conjointe à la ville de Nantes, l'agence régionale de santé et la préfecture constitue une première nationale.

Enfin, suite aux incidents constatés à l'été 2013 au plan national dans divers quartiers, dont des quartiers nantais, les outils de médiation sociale ont été confortés par le ministère de la Ville. Ainsi, le dispositif « adulte-relais » financé par l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acsé) voit ses effectifs maintenus à 40 postes pour le département. En complément, un contingent de 400 postes, attribué sur appel à projets national dont les résultats ont été connus en février 2014, a été ouvert par le Gouvernement, dans trois champs de médiation : l'emploi et l'insertion, la tranquillité publique, la participation citoyenne.

#### Les opérations de rénovation urbaine adossées à la politique de la ville

Dans le cadre du Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU), l'État participe avec les collectivités et les bailleurs sociaux au financement d'opérations destinées à la transformation des quartiers en difficultés situés en zones urbaines sensibles.

En Loire-Atlantique, 5 conventions de rénovation urbaine sont mises en œuvre. Elles concernent 7 quartiers : Nantes Malakoff, Nantes Dervallières, Nantes Bout des Landes - Bruyère, Saint-Herblain Bellevue, Saint-Herblain le Sillon, Saint-Nazaire Ville Ouest et Trignac Certé. Les subventions de l'ANRU s'élèvent à 166 M€ pour un montant d'opération de 728 M€. Tous les projets sont en phase très opérationnelle et présentent un avancement satisfaisant.

Un premier bilan satisfaisant du projet de rénovation urbaine lancé en 2007 sur les quartiers Ville-Ouest à Saint-Nazaire et Certé à Trignac a été effectué. Au total, ce sont 196 M€ de travaux qui ont été réalisés sur ces quartiers par l'ensemble des partenaires dont 58 M€ par l'État. Les bilans des quartiers de Nantes et Saint-Herblain seront élaborés en 2014.

Par ailleurs, une réflexion a été engagée pour identifier les quartiers « politique de la ville » qui présentent des dysfonctionnements urbains majeurs et qui pourraient justifier un accompagnement dans le cadre du nouveau projet national de renouvellement urbain sur la période 2015-2024.

#### L'appui aux territoires ruraux et péri-urbains fragiles

L'accompagnement par l'État du développement des territoires ruraux et urbains s'opère au travers de l'attribution de subventions nationales et européennes.

Les principaux fonds concernés, ainsi que leurs montants en 2013, sont répartis comme suit :

Fonds concernés	Montant des aides attribuées en 2013
Fonds européen de développement régional (FEDER)	3,6 M€
Dotations d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)	5,9 M€
Fonds national d'aménagement du territoire (FNADT)	0,4 M€
Réserve parlementaire	2,3 M€
Pôles d'excellence ruraux (PER)	1,5 M€

#### Le Fonds européen de développement régional (FEDER) - 2007-2013

Le programme opérationnel des Pays de la Loire 2007-2013 a été adopté par décision de la Commission européenne du 25 juillet 2007. Il est doté d'une enveloppe régionale de 302,2 M€. L'année 2013 est la dernière année de mise en œuvre du programme.

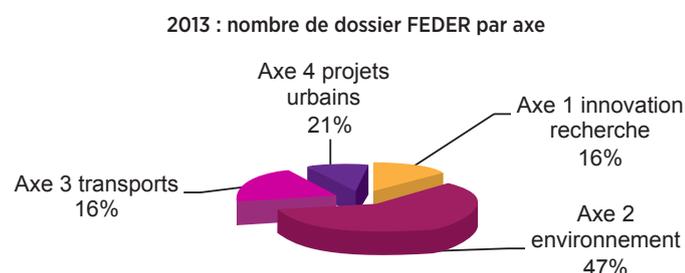
Ce programme est composé de quatre axes d'intervention qui répondent aux objectifs fixés par les Conseils européens de Lisbonne et de Göteborg en faveur de l'innovation et du développement durable : « innovation », « environnement », « transport et télécommunications », « dimension urbaine ».

La préfecture de la Loire-Atlantique, en tant que service instructeur, gère près de 35 % des crédits FEDER programmés par les services de l'État sur l'ensemble du territoire régional.

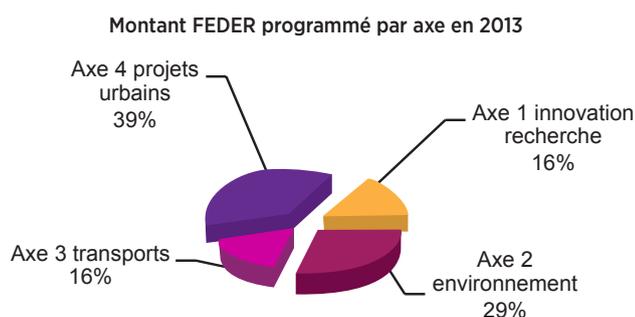
L'année 2013 s'est caractérisée par une accélération ciblée de la programmation des aides afin de permettre une utilisation optimale de l'enveloppe financière allouée pour la période de 2007 à 2013. Le risque important de « dégageant d'office » a nécessité un traitement régulier et soutenu des certifications de dépenses et de paiement. L'année 2013 a également été marquée par un travail de consolidation de « la sécurité juridique » des dossiers, notamment avec une vigilance particulière pour le traitement de la commande publique, et du suivi des conclusions des plans de reprise nationaux et régionaux. Enfin, une attention particulière se porte depuis 2013 sur la progression des actions relatives à la clôture du programme, dans la perspective de fin d'instruction des dossiers prévue au 1er mars 2016.

En 2013, 19 dossiers ont été programmés sur les quatre axes du programme, correspondant à une participation du FEDER de 3,6 M€ pour un coût total de dépenses de 13,8 M€, soit un taux moyen d'aide de 26 %. Par ailleurs, près de 33 M€ de dépenses ont été certifiées auprès de la Commission européenne pour un versement FEDER de 8,9 M€.

Comme l'an passé, l'axe 2 lié à l'environnement et à la valorisation du patrimoine reste fortement sollicité en nombre de dossiers, représentant près de la moitié des dossiers programmés en 2013.



Au titre de l'axe 2, les projets soutenus ont notamment concernés la gestion de Réserves Naturelles Régionales (Réserve de Grand Lieu ou de la Tourbière de Ligné entre Carquefou et Sucé sur Erdre), la valorisation du site de l'abbatiale de Saint Philbert de Grand Lieu ainsi que l'aménagement de la Maison du pêcheur de Passay sur la commune de la Chevrolière.



En montant d'aide, l'axe 4 dédié aux territoires urbains est le premier axe bénéficiaire, avec près de 40 % du FEDER programmé en 2013 et 1,4 M€ d'aides, suivi de l'axe 2 dédié à l'environnement avec 1 M€ d'aides. L'axe 1 et l'axe 3 sont relativement équilibrés, avec un montant d'aides de 0,6 M€ de FEDER.

Au titre de l'appel à projets urbains (axe 4), le FEDER participe au financement d'aménagements publics dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Il soutient, pour un montant de 0,9 M€, la reconfiguration d'espaces publics (voies de circulation, jardins publics, espaces piétonniers, création d'espaces verts et de jeux) sur le périmètre du Grand Projet de Ville (GPV) Malakoff Pré Gauchet à Nantes sous la maîtrise d'ouvrage de Nantes Métropole.

Le FEDER a accompagné également en 2013, à hauteur de près de 0,3 M€ d'aides, le syndicat mixte Atlanpole dans sa mission d'incubation des entreprises innovantes sur le territoire. 14 projets ont ainsi été incubés en 2013 (43 projets entre 2010 et 2012).

Le FEDER contribue aussi à favoriser la gestion globale des risques en soutenant à hauteur de 0,28 M€ les études de « contournement de la raffinerie de Donges » porté par Réseau Ferré de France (RFF).

**La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)**

La DETR finance des équipements publics dans les territoires ruraux de la Loire-Atlantique.

En 2013, 132 projets ont été subventionnés pour près de 6 M€ d'aides correspondant à un montant d'investissements retenu de 22,8 M€.

La DETR a soutenu principalement des projets liés à la construction et à la rénovation des écoles (près de 33 % de l'enveloppe), des projets d'équipements sportifs et de loisirs et des projets d'aménagement de stations d'épuration et de traitement des déchets (environ 15 % chacun). À titre d'exemples, la DETR a soutenu la construction d'une école primaire publique à Marsac sur Don à hauteur de 0,1 M€, la construction d'un centre de loisirs sur le site de la Herdrie à Basse Goulaine pour 0,075 M€ et la construction d'une maison de santé pluridisciplinaire à La Chapelle des Marais pour 0,09 M€. Il a contribué également à la construction de stations d'épuration sur les communes de Saint Julien de Vouvantes et de Saint Vincent des Landes pour 0,1 M€ chacune.

DETR	2012	2013
<i>Dossier déposés</i>		
Nombre	216	220
Montant des investissements	96,5 M€	88,8 M€
<i>Opérations subventionnées</i>		
Nombre	129	132
% demandes retenues	59,5 %	60 %
Montant des investissements retenus	24,4 M€	22,8 M€
Subvention engagée	6,2 M€	5,9 M€

**Le Fonds national d'aménagement du territoire**

Le FNADT participe à l'attractivité économique et à la compétitivité des territoires ainsi qu'au développement solidaire et équilibré des territoires. Il soutient d'une part, les opérations inscrites dans le volet territorial du Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013 et d'autre part, des opérations relevant de la section générale dont la décision relève du Premier ministre.

En 2013, 4 projets ont été subventionnés à hauteur de 0,39 M€.

À titre d'exemple, le FNADT a soutenu la création d'un espace multimodal à Casson, une étude sur les pôles communaux portée par la communauté de communes d'Erdre et Gesvres. Il a également participé au financement du Pôle de Santé à Guémené Penfao porté par la communauté de communes du Pays de Redon.

**Les Pôles d'excellence rurale (PER)**

La démarche des pôles d'excellence rurale, initiée en 2005, a fait l'objet d'un 2e appel à projet en 2009, 140 PER ont été labellisés en avril 2011. En Loire-Atlantique, le projet de « plan territorial pilote pour la qualité de vie et la santé porté par le syndicat mixte du Pays de Châteaubriant » a

été retenu pour une aide de 1,5 M€ au titre du Fonds Ministériel Mutualisé (FMM). Au cours du premier trimestre 2013, trois opérations portées par le Syndicat mixte ont été engagées :

- > Espace santé bien-être intergénérationnel du Castelbriantais
- > Maison de santé pluridisciplinaire de proximité de la région de Nozay
- > Multiaccueil petite enfance du secteur de Derval

## 2.6. L'ouverture maîtrisée du territoire national à l'immigration

La Loire-Atlantique comptait environ 25 000 étrangers adultes détenteurs d'un titre ou d'une autorisation de séjour en 2013. Les nationalités les plus représentées sont les Algériens (19 %), les Marocains (12 %), les Turcs et les Tunisiens (10 %).

### La délivrance sécurisée des titres de séjour

Le nombre de titres de séjours délivrés est resté stable en 2013 (près de 11 000 titres).

La préfecture ainsi que la sous-préfecture de Saint-Nazaire délivrent depuis le 6 février 2013 des titres de séjour biométriques comportant un composant électronique dans lequel sont insérés la photographie ainsi que l'image de deux empreintes digitales du titulaire, et ce en conformité avec le règlement du conseil de l'Union Européenne n° 380/2008 du 18 avril 2008.

Par ailleurs, la préfecture et la sous-préfecture de Saint-Nazaire se sont engagées dans une démarche visant à améliorer les conditions d'accueil des étrangers qui verra ses premières applications concrètes au cours de l'année 2014.

### L'accompagnement de la demande d'asile

Le nombre de demandeurs d'asile est en constante augmentation depuis 2009. À fin 2013, 1127 demandes ont été déposées à l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) pour le département de la Loire-Atlantique.

Le département a ainsi connu une hausse de 78 % de la demande d'asile depuis 2010.

Malgré un renforcement très sensible des moyens consacrés à l'hébergement des demandeurs d'asile avec notamment la création de places de CADA supplémentaires, le dispositif d'accueil et d'hébergement est resté sous tension en 2013 en raison à la fois des primo arrivants et d'une présence importante de personnes déboutées de l'asile au sein des structures d'hébergement.

En 2013, l'État a consacré 8,4 M€ à l'hébergement des demandeurs d'asile (hors versement ATA et prestations accueil).

### L'éloignement des étrangers en situation irrégulière

Le gouvernement entend mener une politique ferme et responsable, fondée sur la maîtrise des flux migratoires, mais respectueuse de nos engagements et de nos principes. La lutte contre l'immigration irrégulière constitue dans ce cadre une priorité qui se traduit notamment par une action soutenue contre les filières d'immigration clandestine. Elle suppose également que les étrangers dépourvus de tout droit au

séjour soient éloignés selon des procédures respectueuses de leurs droits.

En 2013, 1184 mesures d'éloignement ont été prises contre 971 en 2012.

### L'instruction des demandes de naturalisation

La naturalisation est souvent, pour l'étranger admis à séjourner en France, la consécration de son parcours d'intégration dans la société française.

En 2013, le nombre de naturalisations a augmenté de façon très sensible. Il est passé de 631 en 2012 à 856 en 2013 soit + 36 %.

Cette augmentation résulte principalement de l'assouplissement des critères de naturalisation décidé par le Gouvernement fin 2012. Cette hausse est due en totalité à l'augmentation des naturalisations par décret puisque le chiffre de naturalisations par mariage est resté stable à 290.

### La délivrance des autorisations provisoires de travail

En 2013, une collaboration étroite entre les services de l'État et les employeurs a permis de sécuriser et de fluidifier la procédure de délivrance des autorisations provisoires de travail, spécialement pour la récolte du muguet. Ce partenariat visait à répondre aux besoins de main-d'œuvre saisonnière des maraichers nantais.

En parallèle, des procédures accélérées ont été mises en œuvre pour faciliter l'insertion professionnelle de personnes vivants dans les campements illicites de la Communauté urbaine de Nantes. À cet effet, des outils de la politique de l'emploi et notamment quelques contrats aidés classiques ont été mobilisés.

## 2.7. Le respect de la légalité, les libertés publiques et la citoyenneté

### Le contrôle de la légalité des actes des collectivités territoriales

Une stratégie de contrôle répondant aux orientations nationales et intégrant les caractéristiques locales a été adoptée et mise en œuvre par les services de la préfecture.

Au cours de l'année 2013, 16 % des actes non budgétaires (17 % en y ajoutant les actes budgétaires) transmis par les collectivités au titre du contrôle de légalité ont été contrôlés, ce qui représente un volume de 23 963 actes contrôlés sur les 149 591 actes reçus.

La stratégie de contrôle concerne l'ensemble des thématiques intéressant la gestion publique locale, avec un objectif de contrôle de 20 % des actes reçus, plaçant ainsi la préfecture parmi les préfectures les plus efficaces.

Sur le contrôle budgétaire, la même démarche est engagée : une stratégie de contrôle a été élaborée afin de définir des priorités sur les actes et les collectivités à contrôler au regard des enjeux et des risques. La recherche d'une plus grande performance et professionnalisation a été poursuivie en consolidant la relation partenariale avec la direction régionale des finances publiques. Les nouveaux outils supports créés depuis 2010 pour permettre un suivi renforcé et une meilleure traçabilité des actes et des observations sont adaptés chaque année pour tenir compte des nouvelles réglementations, de l'organisation du contrôle et

de la dématérialisation de l'envoi des budgets depuis 2012. Enfin, une attention particulière est portée à la gestion de la dette des collectivités et aux emprunts complexes qui incitent aux renégociations, à la mise en place de provisions, en dehors de démarches contentieuses. Cette méthodologie a été élargie aux contrôles des actes budgétaires transmis dans le cadre de la tutelle de la chambre départementale de l'agriculture et des associations syndicales autorisées.

### Le soutien à la vie associative

Le département de la Loire-Atlantique se caractérise par un tissu associatif très dense puisqu'il compte près de 62 000 associations enregistrées en préfecture et sous-préfectures. 1 463 nouvelles associations ont été déclarées en 2013 dont près du quart par télédéclaration. Dans le même temps, 328 associations ont été dissoutes et 4 574 ont fait l'objet de modification.

Le rôle de l'État ne se limite pas à cet enregistrement réglementaire. Il se mobilise aussi pour informer les bénévoles et les accompagner dans leurs démarches, soutenir leur formation, valoriser leur engagement.

#### *L'accompagnement des bénévoles*

Le département de Loire-Atlantique compte environ 215 000 bénévoles. Le délégué départemental à la vie associative (DDVA) anime la Mission d'accueil et d'information aux associations (MAIA), qui regroupe les services de l'État concernés par la vie associative (préfecture, sous-préfectures, DDCS, unité territoriale de la DIRECCTE, DRFIP et URSSAF). Il anime aussi le centre de ressource et d'information des bénévoles (CRIB) qui repose en Loire-Atlantique sur deux têtes de réseau : le CDOS pour les associations sportives (25 % des associations) et la FAL 44 pour toutes les autres associations.

En 2013, ce sont près de 2 187 responsables associatifs qui ont été renseignés et accompagnés par la MAIA et le CRIB en Loire-Atlantique. Par ailleurs, un réseau de points d'appui locaux à la vie associative (PAVA) a été créé et labellisé, destiné à assurer un accueil, une information et un accompagnement de proximité.

En 2013, 34 associations départementales ont déposé un dossier pour le fonds de développement de la vie associative (FDVA) ; 31 associations départementales ont obtenu une subvention, ce qui représente un montant total de 70 458 € pour l'organisation de formations en direction de leurs bénévoles, tous secteurs associatifs confondus, hors sport.

Dans le domaine sportif, 119 500 € ont été consacrés à la formation des bénévoles œuvrant au sein d'associations sportives, permettant de former près de 12 227 bénévoles.

#### *Le sport facteur de cohésion sociale*

En Loire-Atlantique en 2013, on compte :

- > 3 289 associations sportives affiliées à une fédération sportive ;
- > 413 393 licences délivrées, soit 31,7 licenciés pour 100 habitants (moyenne nationale : 24,3 licenciés pour 100 habitants) ;
- > 1 712 établissements d'activités physiques ou sportives déclarés à la DDCS ;
- > 1982 éducateurs sportifs déclarés ayant une carte professionnelle à jour (dont le renouvellement est obligatoire tous les 5 ans) ;
- > 107 équipements sportifs recensés.

L'État, notamment au travers du « CNDS », de l'aide à l'emploi en milieu associatif et de la formation de l'encadrement associatif, contribue à la correction des inégalités d'accès au sport par des actions ciblées en direction de ceux qui, pour des raisons sociales, culturelles, physiques ou financières, en sont les plus éloignés.

571 associations sportives réparties sur l'ensemble du département ont été accompagnées, soit 1972 actions soutenues pour une subvention globale de 1,8 M€.

## 3 Le développement durable

### 3.1 L'accompagnement des projets de développement de la Loire-Atlantique

#### Le projet d'aéroport du Grand Ouest

L'année 2013 a constitué une année de dialogue et de concertation positive pour la conduite du dossier. Elle aura été l'occasion d'une relecture profonde du projet.

#### *Le pilotage du projet*

En 2013, le dispositif de pilotage du projet a connu des évolutions. Parmi celles-ci, le comité de pilotage général du projet, présidé par le préfet, a été élargi aux CESER de Bretagne et des Pays de la Loire et aux chambres de commerce régionale de Bretagne et des Pays de la Loire. Le comité de suivi des engagements de l'État a également été ouvert aux collectivités locales et doté d'un groupe technique spécifique dédié au suivi des mesures environnementales compensatoires. Le comité scientifique chargé d'assurer sur la durée l'expertise des dispositifs de compensation environnementale a été installé en juillet.

#### *La réponse aux recommandations des commissions*

À l'initiative du gouvernement, trois commissions ont été mises en place : une commission de dialogue chargée d'entendre les différentes parties et émettre des recommandations, un collège d'experts scientifiques indépendants chargé d'évaluer la méthode de compensation fonctionnelle des zones humides impactées et une mission agricole chargée de rechercher des pistes de minimisation des impacts du projet et des mesures compensatoires sur le milieu agricole.

La commission du dialogue a souhaité dans son rapport rendu au préfet en avril 2013, que soient précisés certains points à traiter dans un cadre contradictoire. Ce travail a été réalisé au sein du groupe de concertation, qui s'est réuni 5 fois entre septembre et novembre 2013. Trois questions ont été traitées dans les travaux de ce groupe :

- > l'impact sonore de l'aéroport sur Nantes dans l'hypothèse où le transfert de l'aéroport ne se réaliserait pas ;
- > le coût de réaménagement de Nantes-Atlantique ;
- > le devenir du site de Nantes Atlantique après le transfert de l'aéroport.

Ce groupe de concertation associait le conseil général, le conseil régional, Nantes Métropole, la mairie de Saint-Aignan-de-Grand-Lieu, le syndicat mixte aéroportuaire, ainsi que les associations d'opposants (ACIPA, CEDPA, pilotes opposés à l'aéroport, FNE) et les associations favorables à l'aéroport (Des Ailes pour l'Ouest, l'ACSAN). La Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC), appuyée par le service technique de l'aviation civile (STAC), a apporté son expertise pour réaliser les études supports à la concertation.

Le collège des experts nommé par le préfet pour répondre à une des deux réserves de la commission d'enquête demandant une évaluation de la méthode de compensation environnementale par fonctionnalité

a formulé 12 remarques qui ont fait l'objet d'un questionnaire des maîtres d'ouvrage. Leurs réponses ont été analysées et des prescriptions garantissant l'effectivité et la pérennité des mesures environnementales ont été introduites dans les arrêtés « loi sur l'eau » et « espèces protégées ».

Parallèlement, les échanges avec la profession agricole se sont poursuivis. Ils ont permis la signature le 25 septembre 2013 d'un accord préalable à une charte départementale pour la prise en compte de l'agriculture dans la mise en œuvre des compensations environnementales. Cet accord s'est ensuite traduit par la signature d'une convention départementale d'application précisant notamment les relations entre les maîtres d'ouvrage et la profession agricole, la nature et les conditions d'indemnisation des mesures compensatoires, les modalités de conventionnement entre maître d'ouvrage, propriétaire et exploitant mais également la gouvernance globale du dispositif. Enfin, un protocole spécifique au projet d'aéroport sur les modalités techniques, juridiques et financières de mise en œuvre et de suivi des mesures compensatoires en milieu agricole pour toute la durée des obligations à la charge des Maîtres d'Ouvrages a été signé le 23 décembre 2014.

Par ailleurs, les services de l'État ont participé activement à l'élaboration par Réseau Ferré de France des études de desserte de l'aéroport, qui se situera sur le futur axe ferroviaire Nantes-Rennes.

#### *La conduite des procédures*

2013 a vu l'aboutissement de l'instruction des dossiers loi sur l'eau et dérogation espèces protégées du projet d'Aéroport du Grand Ouest, avec la prise de 4 arrêtés fin décembre 2013. Ces arrêtés encadrent de façon stricte les mesures d'évitement, de réduction et de compensation environnementales en particulier sur les zones humides et les espèces protégées.

Par ailleurs, le protocole agro-environnemental entre la Chambre d'agriculture, AGO et la DREAL a été signé le 23 décembre 2013.

#### **Le périphérique nantais**

Les études de définition du parti d'aménagement du périphérique de Nantes se sont poursuivies en 2013.

Cette année a ainsi permis la finalisation de la phase de diagnostic de terrain sur les volets environnementaux (bruit, faune, flore, qualité de l'air, de la ressource en eau...), fonctionnels (trafic, saturation, échanges...) et techniques (géométrie, sécurité routière, exploitation...).

L'avancement de l'étude prospective sur le grand ouest et l'aire urbaine de Nantes à l'horizon 2035, pilotée par le SGAR et la DDTM, a permis de caractériser l'évolution de l'agglomération et les besoins en mobilité à moyen terme. Ces éléments ont été intégrés à une modélisation de trafic multimodale à l'échelle du grand ouest et plus finement à l'échelle du département de Loire-Atlantique et de l'agglomération de Nantes. La modélisation dynamique de l'ensemble du périphérique a été finalisée par la DREAL. Elle permettra l'analyse des effets des scénarios d'aménagement portant sur les volets environnement, fonctionnement

dynamique et structurel, dont l'étude est engagée début 2014. Les scénarios d'aménagement étudiés feront l'objet d'une consultation des cofinanceurs (Conseil régional, Conseil général, Nantes Métropole).

Les études préalables à la Déclaration d'utilité publique (DUP) de l'aménagement du périphérique nord entre les portes d'Orvault et de Rennes se sont également poursuivies, notamment, l'analyse comparative multicritères des scénarios d'aménagement et l'évaluation de leurs impacts.

Par ailleurs, conformément à la convention définissant le programme et les conditions de financement des études du périphérique nord, les études préalables à la DUP de l'aménagement de la porte de Gesvres ont été engagées, notamment par la réalisation de l'état initial environnemental.

### Les projets ferroviaires et transports collectifs

La DREAL a assuré tout au long de l'année 2013 une mission de coordination des maîtres d'ouvrage du projet d'aménagement de la gare de Nantes. Ce projet de grande ampleur comporte un volet purement ferroviaire (RFF), un volet sur la gare proprement dite (SNCF/Gares et Connexions) et un volet d'aménagement d'un pôle d'échanges multimodal (Nantes Métropole). Les études préliminaires ont alimenté une large concertation mi-2013 et les échanges sur le financement des études opérationnelles sont engagés.

Parmi les nombreuses opérations ferroviaires accompagnées par l'État dans le cadre du Contrat de projets État/Région (CPER), le dossier du pôle d'échange de Clisson est entré en phase de travaux.

Les services de l'État participent à l'élaboration du projet de liaison nouvelle ouest Bretagne-Pays de la Loire, qui reliera Nantes à Rennes et aux autres villes bretonnes, tout en desservant le futur aéroport. Les études menées en 2013 visent à préparer la phase de débat public prévue pour 2014.

Les axes existants font l'objet d'améliorations constantes. L'axe magistral est-ouest Le Mans-Angers-Nantes-Le Croisic/Redon, épine dorsale en matière de desserte ferroviaire, fait l'objet de toutes les attentions. L'objectif des études menées est de desserrer les contraintes limitant les trafics (schéma directeur de la gare de Nantes, terminus technique d'Ancenis,...) mais également de rechercher les gains de régularité possibles sur les sections les plus empruntées. Vers le sud de la Loire, les travaux de séparation des flux en gare de Nantes ont commencé fin 2013. Ils permettront de développer les flux en direction de Saint Gilles Croix de Vie et Pornic d'une part, et de Bordeaux d'autre part, ces deux axes faisant également l'objet d'études de modernisation.

En outre, l'État a apporté son soutien tant financier que méthodologique aux derniers travaux pour la réouverture aux voyageurs de la ligne Nantes-Châteaubriant tout en veillant à la sécurité des installations.

Enfin, l'État a lancé en 2013 le troisième appel à projets pour les transports collectifs et durables, démarche accompagnée par une

information des collectivités susceptibles d'y participer. 5 dossiers ont été déposés en Loire-Atlantique (quatre dossiers Nantes Métropole et un dossier Conseil général de Loire-Atlantique).

### Le développement portuaire

Le marché pour les travaux d'extension du terminal conteneurs de dimension européenne, projet phare du projet stratégique du Grand Port Maritime, a été notifié à l'été 2013, pour un achèvement prévu en 2015.

L'opération d'allongement du terminal agro-alimentaire et de modernisation du poste n°1 a été décalée par le Grand Port Maritime en raison d'une priorisation de ses investissements. Les travaux de la seconde phase qui consistent à renforcer une partie du quai existant de 180 m pour lui donner des caractéristiques techniques équivalentes à l'extension seront engagés en 2014.

### Les ports de plaisance

Les analyses récentes réalisées par les services de l'État sur les différents projets de ports de plaisance en Loire-Atlantique ont montré que l'absence d'une analyse globale des besoins en matière de plaisance à l'échelle d'un territoire cohérent comme celui des SCOT ne permet pas aujourd'hui de justifier ces projets au regard notamment des impacts et des enjeux environnementaux liés à ce type de projet.

La plaisance représente un secteur économique important dans le département, et l'État a décidé d'engager une étude visant à caractériser les besoins en matière de plaisance et à formaliser, à destination des porteurs de projets, des recommandations sur les différentes solutions possibles répondant à ces besoins. L'opportunité, la localisation et la mise en œuvre des différents types de solution seront par la suite étudiées par les collectivités à tous les niveaux : SCOT, intercommunalités, communes.

### Le projet éolien en mer au large de Saint-Nazaire

Le consortium conduit par EDF a été désigné le 6 avril 2012 pour réaliser un parc de 80 éoliennes au large de Saint-Nazaire. La construction du parc et sa mise en service progressive seraient prévues à l'horizon 2018-2020. Le consortium estime la production d'électricité à 1,735 TWh/an, ce qui correspond à environ 21 % de la consommation électrique du département de la Loire-Atlantique (- 8,3 TWh/an).

L'année 2013 a été un temps fort pour le projet avec l'organisation du débat public entre mars et juillet. Plus d'une dizaine de réunions publiques se sont tenues dans différentes communes de la presqu'île guérandaise, et la Commission Particulière du Débat Public (CPDP) chargée de coordonner ces réunions, a rendu son rapport le 15 septembre 2013. Deux mois plus tard, le consortium confirmait la poursuite du projet.

Par ailleurs, le cahier des charges de l'appel d'offre « éoliens off shore » prévoyant la mise en place, après la désignation du candidat retenu, d'une instance de concertation et de suivi du projet, de nombreuses réunions de concertations ont été organisées sous l'égide des services de l'État. Ainsi, deux séminaires sous la présidence du préfet et du préfet maritime ont été organisés, en février et en décembre 2013, et ont rassemblé une centaine de participants ; trois groupes de travail

thématiques (emploi, environnement et usages maritimes) ont été également constitués et se sont réunis à plusieurs reprises en début d'année 2013 et début 2014.

La mobilisation des services de l'État s'est ensuite portée sur l'accompagnement du porteur de projet pour les demandes d'autorisations.

## 3.2. La protection des espaces naturels

### Vers une approche globale de l'estuaire de la Loire



L'estuaire de la Loire est un espace naturel d'importance internationale. Ses caractéristiques en font un site d'intérêt majeur sur le plan environnemental. Il est également le lieu de nombreuses activités humaines (industrielles, portuaires, urbaines, agricoles, culturelles, récréatives, touristiques...). La conciliation des différents usages et la préservation des fonctionnalités écologiques constituent à l'évidence le principal enjeu de cet espace.

C'est ainsi qu'une démarche de « Pacte pour l'estuaire » a été initiée en février 2013 pour répondre à cette exigence de développement équilibré. Cette démarche a fait l'objet d'une large concertation tout au long de l'année 2013 associant l'ensemble des partenaires de l'estuaire – élus, associations, acteurs socio-économiques, experts... -. L'objectif de cette concertation qui s'est concrétisée par l'organisation de deux séminaires (en janvier et en septembre) et de nombreux groupes de travail, a abouti à faire progresser la convergence vers une vision partagée, globale et dynamique de l'estuaire.

Ce pacte instaure une base commune d'action entre les différents acteurs de l'estuaire, à travers la mise en place d'indicateurs partagés de suivi de l'évolution du système estuarien d'une part et des projets et démarches ancrés sur ce territoire d'autre part. Le pacte invite chacun des acteurs de l'estuaire à placer ses projets dans une vision plus large. Il prévoit l'organisation de points d'échange annuels avec les principaux acteurs du territoire afin de mesurer les avancées sur chacun des axes du développement durable, dans une logique « gagnant – gagnant ». Il sera proposé aux collectivités territoriales intéressées de l'adopter au cours de l'année 2014.

### La protection des espaces naturels

#### *Les marais : Brière et marais salants de Guérande*

Le classement du Parc Naturel Régional (PNR) de Brière est en cours de renouvellement. En 2013, la DREAL a accompagné l'instruction du projet de charte, notamment dans la présentation de la charte devant le Conseil National de Protection de la Nature (CNP) et la fédération des parcs le 12 juin 2013. Les observations émises par le CNPN dans la nouvelle rédaction de la charte ont été prises en compte avant sa mise en enquête publique du 27 septembre au 28 octobre. La dernière version de la charte a été approuvée en assemblée générale du PNR de Brière le 11 décembre 2013. La charte est en consultation des communes. Les études préalables à la mise en œuvre d'une Opération Grand Site sur le site classé des marais salants de Guérande ont été réalisées. Elles ont été présentées aux élus et techniciens concernés lors d'un séminaire.

#### *L'atlas des paysages*

La réalisation d'un atlas des paysages des Pays de la Loire, ayant vocation à construire une vision régionale, et à actualiser les atlas de paysages départementaux a été lancée en 2013, avec notamment l'identification (découpage et dénomination) des unités paysagères, des familles de paysage sur des critères géographiques. Une analyse sociologique a été mise en place via un « carnet des acteurs », comprenant un questionnaire, diffusé largement auprès des élus (conseillers généraux et régionaux), des services techniques (État, collectivités, intercommunalités,...) et des associations de protection de l'environnement et du patrimoine.

#### *La servitude de marchepied sur les rives de l'Erdre*

Le travail engagé pour tenter de concilier la servitude de marchepied et les servitudes liées au site classé et aux zones humides sur les rives de l'Erdre s'est poursuivi dans le cadre de rencontres avec les différents interlocuteurs.

Parallèlement à cette concertation, des contraventions de grande voirie ont été dressées à l'encontre des propriétaires à raison des obstacles à la servitude installés volontairement ou du fait de murs existants.

#### *Accompagner les activités dans les territoires Natura 2000*

Les sites Natura 2000 recouvrent des territoires à fort enjeu pour les habitats et les espèces (oiseaux), dits d'intérêt communautaire (Lac de Grand lieu, Baie de Bourgneuf, Marais du Mès, ...). Pour concilier développement économique et préservation de la biodiversité, des contrats Natura 2000 incitent les agriculteurs à faire évoluer leurs pratiques agricoles. Instruites par les services de l'État, ces aides ont représenté 114 000 € en 2013.

La procédure des évaluations d'incidences Natura 2000 permet de mesurer et de prendre en compte les impacts d'un projet ou d'une activité sur les sites (manifestation sportive, construction d'un bâtiment, ...). La liste des activités soumises à cette procédure au niveau du département a été complétée en 2013 (liste 2 des incidences Natura 2000). Elle a donné lieu à une présentation devant l'instance de concertation Natura 2000 et devant la commission de la nature, des paysages et des sites le 20 juin 2013. Une consultation du public a également été organisée du 29 novembre au 23 décembre 2013.

### *Développer les aires de protection des biotopes*

Afin d'assurer la préservation des habitats des espèces animales et végétales protégées tant au plan national qu'au plan local, un arrêté de conservation de biotope plus connu sous l'appellation « arrêté de biotope » peut être pris. En 2013, ces protections ont notamment concerné des habitats de chauves-souris (clochers d'église de Guéméné Penfao par exemple).

### *L'aménagement de l'exutoire du Boivre*

Le cours d'eau du Boivre est l'exutoire naturel d'un important bassin versant. Il reçoit les eaux du marais de la Giguenaïs avant de se jeter en mer sur une plage de St-Brévin. Conçu à l'origine pour réguler l'écoulement du Boivre dans les marais afin d'obtenir un niveau d'eau qui permette aux agriculteurs d'exploiter leurs terres, l'exutoire nécessite des lâchers d'eau afin d'éviter des inondations dans le bassin versant. Or l'exutoire de ce cours d'eau, déplacé et perturbé par les phénomènes naturels côtiers, génère depuis des années des difficultés : l'accès à la plage est réduit et la sécurité des baigneurs y est difficile à assurer.

Un dispositif expérimental a été mis en place en 2013, consistant en la pose de filets permettant d'une part de contenir l'engraissement de la plage et d'autre part, de reconstituer de façon naturelle le trajet de l'exutoire du Boivre, procédé qui devrait in fine permettre au Boivre d'être redirigé vers l'océan. L'expérimentation a démarré début 2014.

### *La lutte contre les espèces exotiques envahissantes*

La Brière fait face à une progression inquiétante de la Jussie à Grande Fleur, espèce exotique envahissante. Initialement uniquement présente dans les canaux et les douves des marais, elle gagne maintenant les prairies humides avec des impacts négatifs pour la biodiversité et pour les élevages extensifs caractéristiques de cette région. Avec l'accompagnement de l'État, les acteurs locaux ont lancé un « Pacte contre la Jussie en Brière ». Dans ce cadre a été testé, en octobre 2013, l'envoi d'eau saumâtre dans une partie des canaux, la Jussie étant très sensible au sel.

### *Le dispositif de lutte contre les algues vertes*

Les plages du département connaissent des épisodes de marées vertes qui engendrent des risques pour les populations puisque les algues vertes qui se décomposent génèrent de l'hydrogène sulfuré (H<sub>2</sub>S) qui présente un risque pour la santé. Un dispositif opérationnel de lutte contre les pollutions du littoral par les algues vertes a ainsi été élaboré en 2011 en Loire-Atlantique, régulièrement complété au vu des constats effectués après chaque été.

Afin de gérer au mieux ce phénomène qui pourrait avoir des conséquences négatives sur la fréquentation des zones touristiques du département, une réunion des services de l'État et des collectivités a eu lieu au printemps pour préparer la saison estivale dans les meilleures conditions possibles.

Au cours de la saison 2013, environ 1 500 T d'algues vertes ont été ramassées sur le littoral, principalement réparties entre les communes d'Assérac, Mesquer et Piriac-sur-Mer (contre 4 337 T ramassées lors

de la saison 2012 et 15 000 T en 2011). Les conditions météorologiques particulières sont sans doute à l'origine du phénomène constaté (hiver et printemps particulièrement pluvieux et froids).

Une enveloppe financière a été obtenue auprès de la direction générale de la prévention des risques du ministère de l'Écologie pour co-financer des études qui seraient menées par des collectivités afin de mettre en place une filière pérenne de traitement des algues vertes.

### *La préservation de la qualité de l'eau*

#### *Protéger les ressources en eau potable et contrôler la qualité de l'eau.*

Ce sont 1744 contrôles, tous services confondus sur l'eau et la biodiversité, qui ont été réalisés en 2013. 720 infractions ont été relevées, qui ont conduit à 248 procès-verbaux de constatation d'infraction.

La mise en place efficace des politiques publiques environnementales passe, au-delà des actions d'information, de sensibilisation et d'incitation toujours nécessaires, par une police de l'environnement efficace, à la fois au plan administratif et judiciaire. Concernant notamment le mode d'approvisionnement en eau des élevages et des industries agroalimentaires, 26 élevages de porcs ou de volailles ont été contrôlés en 2013.

Le plan d'actions stratégique annuel de la Mission Interministérielle Eau et Biodiversité (MISEB) chargée de décliner au niveau départemental la politique de l'eau sur le département a été approuvé par le préfet le 13 février 2013.

La politique départementale doit répondre aux engagements nationaux et communautaires avec l'objectif de satisfaire aux obligations de bon état de l'eau et des milieux aquatiques en 2015 imposé par la directive cadre sur l'eau. L'objectif est ambitieux pour la Loire-Atlantique puisqu'il s'agit d'avoir 72 % des masses d'eau en bon état à cette échéance.

#### *Maîtriser les pollutions diffuses*

Les services ont été fortement mobilisés pour mettre en place les nouvelles modalités d'application de la directive dite « nitrates », en réponse au contentieux européen en cours. De nombreuses données de qualité de l'eau, issues des réseaux de surveillance de la directive cadre sur l'eau, ont été traitées afin de justifier les zonages proposés. En 2013, les services de l'État ont été mobilisés pour l'élaboration du 5e programme d'actions régional de lutte contre les nitrates qui a consisté à délimiter les ZAR (zone d'action renforcée), à travailler sur les projets de contenu du programme d'actions régional en renforçant certaines mesures du programme national en particulier l'allongement des périodes d'interdiction d'épandage.

Les actions engagées dans le cadre du plan national Ecophyto2018 ont été poursuivies, notamment autour de la contamination des eaux et de la thématique « pesticides et biodiversité ». Une étude régionale de hiérarchisation des bassins versants vis-à-vis des produits phytosanitaires a été achevée et mise en ligne sur le site internet. Cette étude, réalisée sous maîtrise d'ouvrage de la DREAL en concertation

avec l'ensemble des parties prenantes, s'inscrit dans le prolongement de l'action 21 d'Ecophyto, qui prévoit de « cibler l'action sur les territoires ou les parcelles sur lesquels doit porter en priorité la réduction de l'utilisation des pesticides ». Ce travail est une première étape permettant de définir les actions mises en place à diverses échelles, notamment dans le cadre des SAGE, des contrats territoriaux, ou des contrats de bassins versant.

### *La conformité des agglomérations au titre de la directive européenne relative au traitement des eaux résiduaires urbaines (ERU)*

Les services de l'État, en partenariat avec l'Agence de l'eau et le Conseil général, établissent chaque année une évaluation de la conformité des systèmes d'assainissement au regard des dispositions de la directive européenne relative au traitement des eaux résiduaires urbaines.

Les résultats sont plutôt satisfaisants pour le département puisque près de 100 % des agglomérations de plus de 2000 équivalents-habitants au regard de cette directive sont conformes.

Concernant les agglomérations de 200 à 2000 équivalents-habitants, le taux de conformité est de 94 %.

### *La protection des captages « grenelle »*

En parallèle de la directive cadre sur l'eau qui a fixé des objectifs d'atteinte du bon état des masses d'eau d'ici 2015, le Grenelle de l'environnement a identifié des captages dits « prioritaires » pour lesquels des plans d'actions étaient à mettre en place avant fin 2012.

En Loire-Atlantique, les captages de Saffré, de Nort-sur-Erdre et de Machecoul ont été retenus au niveau national comme prioritaires. Le captage de Vritz, situé en Loire-Atlantique mais alimentant en eau potable le département du Maine-et-Loire, est également pris en compte.

Suite aux diagnostics des pressions agricoles, en 2013, les services de l'État ont été mobilisés pour l'élaboration des programmes d'actions sur les captages de Nort-sur-Erdre et de Saffré en concertation avec le monde agricole et les gestionnaires de l'eau.

Concernant le captage de Machecoul, une étude multi-pressions a été menée pour connaître les origines de la dégradation du captage dans un secteur connaissant une forte dynamique liée au maraîchage.

### *Restaurer la libre circulation des poissons et des sédiments*

Les ouvrages édifiés sur les cours d'eau font obstacle à la circulation des espèces piscicoles et des sédiments : les rivières sont ainsi moins vivantes et à terme se dégradent, la biodiversité s'appauvrit. Les propriétaires des ouvrages doivent à l'horizon 2017 faire évoluer leurs ouvrages pour restaurer la continuité écologique sur les cours d'eau. L'État les accompagne au plan technique, réglementaire et financier pour atteindre cet objectif. En 2013, 33 ouvrages hydrauliques sont ainsi aménagés et ne font plus obstacle à la circulation des poissons et des sédiments, sur 179 ouvrages hydrauliques jugés prioritaires.

Par ailleurs, le travail d'animation du COGEPOMI (Comité de gestion des poissons migrateurs) Loire côtiers vendéens s'est poursuivi en 2013. Le nouveau plan de gestion des poissons migrateurs (PLAGEPOMI

2014-2019) des bassins de la Loire, de la Sèvre Niortaise et des cours d'eau vendéens, qui a pour objectif de préserver et restaurer de façon pérenne les populations sauvages de poissons migrateurs amphihalins, a été adopté le 25 octobre 2013.

La DREAL a coordonné la réalisation d'opérations de repeuplements par des civelles notamment en Loire. Ces opérations inédites par le nombre et la diversité des sites de repeuplement se sont bien déroulées. Les suivis sont en cours afin d'évaluer l'efficacité de ces repeuplements.

### *Élaborer l'état des lieux du bassin Loire Bretagne*

Les services ont contribué à l'élaboration de l'état des lieux du bassin Loire Bretagne et à la définition du programme de mesures associé au SDAGE 2016-2021.

Les services de l'État ont également poursuivi l'accompagnement des Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) en apportant leur expertise dans le cadre des révisions, notamment au cours de la phase de rédaction des règlements pour garantir leur sécurité juridique et leur opérationnalité.

### *La maîtrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables*

#### *La planification dans le domaine du climat, de l'air et de l'énergie*

La finalisation du projet de schéma régional climat air énergie (SRCAE) a été menée de manière coordonnée, avec les états régionaux de l'énergie, et s'est enrichie des propositions issues de ces derniers. La phase de consultation publique s'est déroulée du 16 octobre au 16 décembre 2013. Les principales remarques formulées lors de la phase de consultation ont pu être prises en compte dans la version finale du SRCAE, adopté en 2014. Le schéma régional éolien terrestre des Pays de la Loire (SRE), volet éolien du SRCAE, a été approuvé le 8 janvier 2013 par le préfet de région.

Concernant les plans climat énergie territoriaux (PCET), cinq ont été approuvés en 2013 dans le département de la Loire-Atlantique.

#### *Le plan de protection de l'atmosphère Nantes-Saint-Nazaire*

L'année 2013 a été marquée par la poursuite de la démarche de révision du plan de protection de l'atmosphère (PPA) de Nantes-Saint-Nazaire. Ces réflexions se sont déroulées dans le cadre de groupes de travail multi-partenariaux (collectivités, acteurs économiques, associations, experts, services de l'État), animés et pilotés par les services de l'État. Des actions concrètes concernant les différentes sources de pollution atmosphériques ont été définies afin de garantir des teneurs dans l'air conformes aux valeurs réglementaires.

Le Plan de protection de l'atmosphère Nantes-Saint-Nazaire sera soumis au processus de consultation réglementaire avant d'être adopté en 2014.

### Sécurité de l'approvisionnement énergétique

En 2013, l'instruction des demandes d'autorisation des ouvrages de transport d'électricité de RTE les plus structurants pour le département de la Loire-Atlantique a concerné :

- > le renforcement de l'alimentation électrique du sud des Pays de la Loire par la construction d'une liaison souterraine à 225 000 volts de 38 km entre les postes électriques de Recouvrance (Loire-Atlantique) et Merlatière (Vendée) ;
- > la création du poste de transformation d'Orvault permettant d'adapter l'alimentation électrique du nord de l'agglomération nantaise à sa forte croissance démographique et économique ;
- > le raccordement du futur parc éolien en mer au large de Saint-Nazaire consistant à créer une liaison double à 225 000 volts d'environ 60 km (30 à 40 km en technologie sous-marine et 20 à 30 km en souterrain). Pour ce projet d'envergure, des réunions de concertation pour la détermination de l'aire d'étude puis pour le choix du fuseau de moindre impact se sont tenues en 2013. L'instruction se poursuivra en 2014 et 2015 pour une mise en service progressive prévue en 2018 et 2019.

### Le développement des énergies renouvelables

#### Énergies marines renouvelables

Pour la partie terrestre du raccordement électrique du site d'expérimentation en mer de prototypes d'énergies marines renouvelables (SEMREV) (systèmes houlomoteurs et éoliens flottants), l'autorisation d'exécution des travaux au titre de la réglementation sur l'énergie a été délivrée à la commune du Croisic le 4 juin 2013.

Suite à la demande d'autorisation déposée par l'École Centrale de Nantes pour l'expérimentation d'éoliennes (notamment flottantes) sur SEMREV, l'instruction par les services de l'État s'est déroulée en 2013 et la concession d'utilisation correspondante du domaine public maritime a été délivrée par arrêté préfectoral du 13 janvier 2014.

#### L'éolien terrestre

À l'horizon 2020, l'objectif pour le département est d'installer une puissance de 600 MW.

La puissance de l'éolien raccordé dans le département est passé de 318 MW fin 2012 à 355 MW fin 2013 ; cette puissance a été multipliée par 6 sur les 5 dernières années. La Loire-Atlantique constitue 40 % du parc régional en service.

En décembre 2013, le parc éolien de Bourgneuf-en-Retz a été mis en service, comptant 6 éoliennes et produisant 75 % de la consommation domestique (chauffage inclus) des habitants de la Communauté de Communes de la Région de Machecoul.

En 2013, trois zones de développement éolien (ZDE) ont été autorisées, ce qui porte à 22 le nombre de ZDE existantes dans le département de Loire-Atlantique. Cependant, la loi n° 2013-312 en 2013 a modifié le dispositif ZDE. Les ZDE existantes ne conservent leur portée que pour les projets déjà installés. L'autorisation d'un parc éolien au titre

des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) tiendra compte des parties du territoire régional favorables définies par le SRE des Pays de la Loire.



#### Les appels d'offres nationaux solaires

En réponse à l'appel d'offres national en 2013, 4 projets ont été présentés en Loire-Atlantique. Ces projets sont en majorité envisagés sur des sites artificialisés, sans notamment entraîner de consommation d'espace agricole. Ils s'inscrivent en cela dans les orientations reprises dans le projet de schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) des Pays de la Loire. La désignation des lauréats est attendue au cours du premier semestre 2014.

Fin 2013, la puissance photovoltaïque installée raccordée est de 68 MW en Loire-Atlantique.

Le projet de centrale solaire sur toiture (1,5 MW) du bâtiment Avenue des Jeux à Vieilleville, porté par la société Armorgreen, lauréat à l'appel d'offres national de 2012, est en phase finale de construction. Il fait partie d'un des 5 projets retenus en 2013, totalisant 14,6 MW.

#### Biomasse

La filière bois-énergie s'est beaucoup développée depuis ces cinq dernières années sous l'impulsion des aides publiques à l'investissement (notamment le fond chaleur de l'ADEME).

Une cinquantaine de chaufferies au bois collectives ou industrielles, de tailles variables, sont en fonctionnement. Une quinzaine de projets supplémentaires sont en cours de réflexion ou de construction. Un projet de chaufferie biomasse collective de grande envergure est par ailleurs prévu sur Nantes-Métropole dans le cadre de l'extension du réseau de chaleur.

On note depuis fin 2013, un ralentissement du développement des projets du fait des difficultés d'approvisionnement local en bois et

de la situation économique actuelle des entreprises (investissements reportés ou abandonnés).

Concernant le volet méthanisation, la Loire-Atlantique ne compte que deux véritables unités de méthanisation en fonctionnement en 2013 : Valdis à Issé (de type industriel centralisé) et Méthavenir à Touvois (de type agricole). Trois autres unités associées à des stations de traitement d'effluents de collectivités (STEP de Nantes et de Saint-Nazaire) ou d'effluents industriels (Castel Frères) produisent du biogaz, mais sans optimisation de la valorisation énergétique (auto-consommation).

Cet ensemble d'unités de biogaz représente une production d'énergie de l'ordre de 3 à 4 ktep.

### 3.3. Le soutien à l'activité agricole et à la pêche

#### L'appui à l'activité agricole

Le revenu des agriculteurs est fortement lié aux aides mises en place dans le cadre de la politique agricole commune (PAC). Les actions d'accompagnement des agriculteurs pour qu'ils réalisent leurs démarches par internet ont permis d'atteindre des taux de déclaration par télépac de près de 80 % pour les demandes d'aides liées à la surface et plus de 95 % des demandes d'aides animales.

Ces soutiens sont d'une part les aides dites découplées de la production, pour un montant de 98M€, et d'autre part les aides couplées à la production, donc liées à une production déterminée : production de vaches allaitantes, aide ovine ou caprine, etc. pour un total de près de 12M€.

L'installation s'est maintenue en 2013, avec 99 jeunes agriculteurs ayant bénéficié de la dotation jeune agriculteur (contre 105 en 2012) pour un montant total de 1,26 M€, et de prêts bonifiés.

Par ailleurs, des aides aux investissements sont mises en place. Ainsi en 2013, 118 exploitations ont été aidées, soit pour la modernisation de leurs bâtiments d'élevage, soit pour l'utilisation de matériel permettant de réduire les produits phytosanitaires, pour un montant total d'aides de 1,39 M€.

La mise en œuvre de la Directive Nitrates est obligatoire pour tous les éleveurs notamment ceux soumis à la législation des installations classées. En 2013, 18 élevages ont ainsi été contrôlés au titre de la conditionnalité des aides.

#### La maîtrise du foncier agricole ou naturel cultivable

La Loire-Atlantique se caractérise par une très forte croissance démographique – elle accueille 12 500 nouveaux habitants par an – et un dynamisme économique qui génèrent de nombreux projets d'aménagements et d'infrastructures très consommateurs d'espaces agricoles. Près de 900 ha de terres agricoles sont ainsi consommés chaque année.

En cohérence avec les objectifs affirmés de plus en plus fortement au

travers des lois SRU (Solidarité et Renouvellement Urbains), Grenelle puis ALUR (Accès au Logement et Urbanisme Rénové), l'État mobilise ses services pour rationaliser la consommation de ces espaces au travers des documents de planification urbaine (SCoT, PLU) et des outils de l'aménagement opérationnel (ZAC notamment).

La charte agriculture-aménagement conclue en 2012 entre l'État, le Conseil général, l'association des maires et la Chambre d'agriculture, et son volet maraîchage signé en 2013 constituent des documents de référence essentiels, qui placent le foncier agricole comme enjeu important aux côtés du développement urbain et de la préservation de l'environnement.

Les avis émis par la commission départementale de consommation des espaces agricoles (CDCEA) contribuent également à sensibiliser les élus et aménageurs sur la nécessité de développer les efforts de préservation des espaces agricoles productifs.

#### Les mesures spécifiques pour la pêche

La pêche maritime, organisée à partir des principaux ports de La Turballe et du Croisic, a connu en 2013 une activité comparable à 2012 (en légère baisse à environ -1 % en tonnage et en valeur), ce qui, dans le contexte général à la baisse des ports de pêche français (-3 % en moyenne), constitue une performance notable.

685 contrôles des pêches à terre ont été réalisés dans le département en 2013 (soit 97 % de l'objectif global), dont 144 contrôles au débarquement. 35 dossiers de demandes d'aide publique au titre du fonds européen pour la pêche (FEP) ont été instruits en 2013 en Loire-Atlantique.

Le soutien à la filière pêche s'est concrétisé en 2013 par la signature d'un contrat Natura 2000 intitulé « Mesure expérimentale de réduction des densités d'écrevisses de Louisiane par la pêche sur le lac de Grand-Lieu », avec la Société Coopérative des pêcheurs de Grand-Lieu sur la période 2011-2015, permettant d'apporter une rémunération à 6 pêcheurs professionnels pour la capture et la destruction de cette espèce invasive.

## 4 La modernisation de l'action publique

### 4.1. La modernisation de l'action des services de l'État

#### La délivrance des titres

Après la mise en place du passeport biométrique et du nouveau système d'immatriculation des véhicules en 2009, l'État a poursuivi la modernisation des procédures de délivrance des titres avec le démarrage au 6 février 2013 de l'application AGEDREFBIO pour la délivrance des titres de séjour biométriques aux étrangers, puis la mise en œuvre de l'application FAETON 1 pour la délivrance des permis de conduire sécurisés permettant ainsi à la France de se conformer à la directive européenne du 20 décembre 2006.

#### Le pilotage des procédures d'utilité publique

Le bureau des procédures d'utilité publique de la préfecture de la Loire-Atlantique, en lien avec les services de la DREAL, de la DDPP et de la DDTM, est chargé d'instruire les dossiers déposés par les entreprises au titre de la procédure relative aux installations classées pour la protection de l'environnement, à la loi sur l'eau, et aux déclarations d'utilité publique. Le délai moyen d'instruction de ces dossiers oscille entre 8 à 12 mois, compte tenu notamment des délais réglementaires imposés par le code de l'environnement dans l'instruction des dossiers d'installations classées. Les entreprises qui décident de s'implanter ou de se développer sur le département de la Loire-Atlantique font l'objet d'un suivi particulier permettant d'optimiser les délais d'instruction. En 2013, à titre d'exemple, l'implantation d'une unité de traitement de surface (Chatal) à Saint-Nicolas-de-Redon a été autorisée par arrêté préfectoral du 5 août 2013, dans un délai de cinq mois environ permettant ainsi la création et la préservation d'emplois sur le territoire de la zone de Redon.

#### Les démarches de qualité et de performance

La direction départementale de protection des populations (DDPP) met en œuvre les démarches qualité de différents univers ministériels : accréditation COFRAC sur les missions d'inspection de la Direction générale de l'alimentation (DGAL), démarche qualité interne pour celles de la direction générale de la consommation, concurrences et répression des fraudes (DGCCRF) et label Marianne pour les missions d'accueil. Chacune est particulièrement suivie par des audits annuels internes ou externes, des revues de direction internes listant points forts, pistes d'amélioration, actions correctives à mettre en œuvre.

#### La rationalisation de l'action des services de l'État

##### *La dématérialisation des échanges avec les collectivités territoriales*

Au plan national, la Loire-Atlantique occupe une des premières places en volume d'actes télétransmis par les collectivités au titre du contrôle de légalité avec 46 436 actes.

Au plan budgétaire, à l'issue de la seconde année de dématérialisation des budgets, le département se positionne au 4ème rang au niveau national pour le nombre de collectivités ayant télétransmis (91 collectivités) ainsi que pour le nombre de documents budgétaires télétransmis (590 actes budgétaires). En 2013, 15 collectivités de plus

de 10 000 habitants se sont engagées à dématérialiser l'envoi de leurs actes budgétaires, dont la Communauté urbaine de Nantes Métropole, première communauté urbaine à signer au plan national.

##### *La qualité juridique interne*

Les services de l'État sont également engagés dans une démarche de renforcement continu de la qualité juridique des actes pris par le préfet afin de limiter le risque contentieux et d'engagement de la responsabilité de l'État. L'ensemble des administrations de l'État bénéficie d'un marché de prestations juridiques régional. Le service juridique régional a été ainsi amené à gérer un nombre de contentieux conséquent en 2013 : 202 recours contentieux ont été enregistrés, soit un chiffre nettement supérieur à celui de l'année précédente (151).

#### Un renforcement de la communication à destination des usagers

Les moyens modernes de communication se sont considérablement développés ces dernières années et il était indispensable que l'État les utilise de manière dynamique, notamment le site internet des services de l'État dans le département mis à jour par chacun des services dans son domaine d'activité. Par ailleurs le Préfet de la Loire-Atlantique dispose d'un compte twitter permettant d'informer rapidement lorsque la situation l'exige, au-delà de la communication plus institutionnelle par voie de communiqués ou de conférences de presse.

### 4.2. L'accompagnement des collectivités territoriales

#### Les dotations aux collectivités territoriales

La préfecture assure le versement des dotations aux collectivités territoriales (communes, groupements de communes, département et région).

Ces dotations se sont élevées à 1,3 Md€ en 2013. Le montant des concours financiers de l'État aux collectivités est resté stable (+1 %) malgré un contexte budgétaire contraint.

En 2013, les évolutions ont porté principalement sur :

- > les aides au fonctionnement (dotations et compensations) se sont maintenues à 1 Md€ (+0,2 %), incluant la baisse minimale de dotation forfaitaire des communes de -0,2 % au sein de la dotation globale de fonctionnement (DGF) ;
- > les aides à l'investissement ont augmenté en 2013 de 7,8 % du fait de l'augmentation du volume de FCTVA -remboursé, intrinsèquement lié à l'augmentation du volume des dépenses présentées ;
- > les financements des accroissements de charges résultant des transferts de compétences ont peu évolué (+0,1 %).

#### Le schéma départemental de la coopération intercommunale

La mise en œuvre de la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010 a conduit après un long processus de concertation et avis favorable de la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI), à l'approbation du schéma départemental de la coopération intercommunale.

80 arrêtés préfectoraux ont été pris en 2013 (contre 26 par an en moyenne) qui traduisent la mise en œuvre effective des 3 principaux objectifs du schéma :

- > La fin de la discontinuité territoriale de la communauté de communes de Vallet : le projet de fusion des communautés de communes sur le pays du Vignoble nantais, préconisé par les membres de la commission n'ayant pu aboutir, faute de majorité, un projet d'arrêté de rattachement de la commune de La Boissière du Doré à la communauté de communes de Loire Divatte a été notifié aux collectivités concernées. Sur la base d'une étude réalisée par les services de l'État, les collectivités ont rédigé un protocole d'accord financier et patrimonial, adopté à l'unanimité, qui s'appliquera en cas de rattachement.
- > Le processus de rationalisation des syndicats d'eau a permis de renforcer le syndicat départemental SDAEP, dénommé Atlantique'eau, désormais compétent en matière de distribution d'eau potable.
- > L'achèvement de la rationalisation de la carte syndicale : 31 mesures de dissolutions, sur les 34 inscrites au schéma ont été engagées. Au 31 décembre 2013, 28 syndicats ont été effectivement dissous.

*Au 1<sup>er</sup> janvier 2014, la situation des 104 structures de coopération intercommunale du département est la suivante : 1 communauté urbaine, 2 communautés d'agglomération, 19 communautés de communes, 81 syndicats intercommunaux et syndicats mixtes, 1 pôle métropolitain.*

*Par ailleurs le département comprend également : 1 institution interdépartementale, 6 pays reconnus au 31/12/2011 et 4 établissements publics de coopération culturelle.*

### **Le conseil juridique aux collectivités territoriales**

Développé en amont du contrôle de légalité dans le respect de la libre administration des collectivités, le conseil permet de sécuriser, au plan juridique, les actes les plus complexes dans le domaine de la gestion publique locale.

Les sous-préfets sont les interlocuteurs privilégiés des élus et des services des collectivités et des établissements publics. Ils bénéficient en tant que de besoin de l'appui et de l'expertise de la préfecture. Tous les moyens sont mis en œuvre pour permettre d'apporter les conseils les plus adaptés.

Une lettre électronique hebdomadaire permet de diffuser des conseils individualisés ainsi que des informations d'ordre financier et des points de vigilance au titre du contrôle de légalité. Elle constitue également un vecteur de communication pour informer et valoriser des politiques publiques partenariales entre l'État et les collectivités.

La rubrique « collectivités locales » du site Internet constitue également une source d'informations pour les collectivités. En 2013, les collectivités ont été notamment sensibilisées aux nouvelles possibilités de mutualisation entre les EPCI à fiscalité propre et leurs communes membres.

## Annexe : Les concours financiers de l'État versés à l'ensemble des collectivités territoriales en 2013.

1) Principales aides au fonctionnement	2013
- La dotation globale de fonctionnement (DGF) (principal transfert de l'Etat) :	
- la dotation forfaitaire pour toutes les communes	255.865.339 €
- la dotation d'intercommunalité attribuée aux EPCI à fiscalité propre	70.200.275 €
- la dotation de compensation attribuée aux EPCI à fiscalité propre	123.591.815 €
- la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU)	10.872.045€
- la dotation de solidarité rurale (DSR)	22.040.945 €
- la dotation globale de fonctionnement du département	195.100.807 €
- la dotation globale de fonctionnement de la région	267.680.947 €
<b>Sous-total</b>	<b>945.352.173 €</b>
- Compensation des pertes de bases de CET constatées en 2012	17168 €
- Complément de la compensation-relais au titre des rôles supplémentaires 2010 et 2011	1.516.016 €
- La dotation nationale de péréquation (ex FNP)	18.053.626 €
- La dotation spéciale instituteurs	143.208 €
- DGF permanents syndicaux	205.040 €
- La dotation particulière élu local	69.925 €
<b>Sous-total</b>	<b>20.004.983 €</b>
- Compensations des exonérations et allègements de fiscalité locale	60.306.039 €
<b>Total</b>	<b>1.025.663.195 €</b>

2) Les aides à l'investissement	2013
- Le Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA),	127.683.433 €
- La dotation provenant du produit des amendes relatives à la circulation routière	9.183.356€
- La dotation provenant du produit des amendes des radars automatiques (dès 2008)	781.422 €
- La dotation globale d'équipement (DETR) des communes	5.949.995 €
- La dotation globale d'équipement (DGE) du département	2.893.458 €
<b>Total</b>	<b>146.491.664 €</b>

<b>3) Financement : Accroissements de charges résultant des transferts de compétences</b>	<b>2013</b>
- Dotation générale de décentralisation (DGD) de la région	16.755.906 €
- Dotation générale de décentralisation (DGD) du département	7.173.316 €
- Dotation régionale d'équipement scolaire (DRES)	23.123.412 €
- Dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC)	4.509.626 €
- Concours particuliers de la DGD (urbanisme, bibliothèques municipales, ports maritimes de commerce et de pêche (+DGF permanents syndicaux))	4.509.626 €
- Compensation des charges résultant de la généralisation du RSA	6.159.696 €
- Compensation des charges résultant du transfert de RMI (Conseil général) TIPP	70.032.404 €
- Compensation des charges FMDI	7.288.959 €
- Dotation exceptionnelle indemnisation charges résultant des missions d'encaissement des amendes des contraventions	369.044 €
- Dotation "titres sécurisés" communes équipées de stations titres d'identité	301.800 €
- Dotation « régisseur de police municipale »	7.759 €
<i>Total</i>	<b>147.058.899 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1.319.213.758 €</b>

**A**

<b>AAH</b>	.Allocation adulte handicapé
<b>ACI</b>	.Ateliers et chantiers d'insertion
<b>ACSE</b>	.Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances
<b>ADS</b>	.Application du droit des sols
<b>AGEFIPH</b>	.Association de gestion pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées
<b>ALT</b>	.Association de logement temporaire
<b>ALUR</b>	.Accès au logement et urbanisme rénové
<b>AMAP</b>	.Aide au maintien d'une agriculture paysanne
<b>ANAH</b>	.Agence nationale de l'habitat
<b>ANRU</b>	.Agence nationale pour la rénovation urbaine
<b>APLD</b>	.Activité partielle de longue durée
<b>ARS</b>	.Agence régionale de santé
<b>AVIP</b>	.Atteintes volontaires à l'intégrité physique

**B**

<b>BNSSA</b>	.Brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique
--------------	--

**C**

<b>CADA</b>	.Centre d'accueil des demandeurs d'asile
<b>CAFOC</b>	.Centre académique de la formation continue
<b>CARENE</b>	.Communauté d'agglomération de la région nazairienne
<b>CCAPEX</b>	.Commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives
<b>CDAPH</b>	.Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées
<b>CDCEA</b>	.Commission départementale de la consommation des espaces agricoles
<b>CDCI</b>	.Commission départementale de la coopération intercommunale
<b>CDESI</b>	.Commission départementale des espaces, sites et itinéraires
<b>CDIRE</b>	.Conseil départemental de l'insertion par l'activité économique
<b>CGPME</b>	.Confédération générale du patronat des petites & moyennes entreprises
<b>CHRS</b>	.Centre d'hébergement et de réinsertion sociale
<b>CICC</b>	.Coordination interministérielle de coordination des contrôles
<b>CLIVA</b>	.Cellule de lutte contre les incendies de véhicules automobiles
<b>CLSH</b>	.Centre de loisirs sans hébergement
<b>CNDS</b>	.Centre national pour le développement du sport
<b>CNFPT</b>	.Centre national de la fonction publique territoriale
<b>CNPN</b>	.Conseil national de protection de la nature
<b>CODAF</b>	.Comité opérationnel départemental anti-fraude
<b>COGEPOMI</b>	.Comité de gestion des poissons migrateurs
<b>CPDP</b>	.Commission particulière du débat public
<b>CPE</b>	.Convention promotion de l'emploi
<b>CPER</b>	.Contrat de projet Etat-région
<b>CPH</b>	.Centre provisoire d'hébergement
<b>CRIB</b>	.Centre de ressources et d'information des bénévoles
<b>CSA</b>	.Contrôles sanctions automatiques
<b>CSP</b>	.Contrat de sécurisation professionnelle
<b>CUCS</b>	.Contrat urbain de cohésion sociale
<b>CUI-CAE</b>	.Contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi
<b>CUI-CIE</b>	.Contrat unique d'insertion - contrat initiative emploi

## D

<b>DALO</b>	.Droit au logement opposable
<b>DCE</b>	.Directive cadre sur l'eau
<b>DCRTP</b>	.Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle
<b>DDCS</b>	.Direction départementale de la cohésion sociale
<b>DDPP</b>	.Direction départementale de la protection des populations
<b>DDTM</b>	.Direction départementale des territoires et de la mer
<b>DDVA</b>	.Délégué départemental à la vie associative
<b>DETR</b>	.Dotation d'équipement des territoires ruraux
<b>DGEFP</b>	.Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle
<b>DGF</b>	.Dotation globale de fonctionnement
<b>DIHAL</b>	.Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement des sans abris et mal logés
<b>DMTO</b>	.Droits de mutation à titre onéreux
<b>DREAL</b>	.Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
<b>DRFIP</b>	.Direction régionale des finances publiques
<b>DTA</b>	.Directive territoriale d'aménagement

## E

<b>EMR</b>	.Energies marines renouvelables
<b>EPCI</b>	.Etablissement public de coopération intercommunale
<b>ERP</b>	.Etablissement recevant du public
<b>ERU</b>	.Eaux résiduaires urbaines
<b>ETD</b>	.Equipements de terrain discriminants
<b>ETTI</b>	.Entreprise de travail temporaire et d'insertion
<b>ETVM</b>	.Equipements de terrain vitesse moyenne

## F

<b>FEDER</b>	.Fonds européen de développement économique régional
<b>FEP</b>	.Fonds européen de la pêche
<b>FGIF</b>	.Fonds de garantie à l'initiative des femmes
<b>FIPD</b>	.Fonds interministériel de prévention de la délinquance
<b>FMM</b>	.Fonds ministériel mutualisé
<b>FNADT</b>	.Fonds national d'aménagement et de développement du territoire
<b>FSL</b>	.Fonds de solidarité logement

## G

<b>GPEC</b>	.Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences
<b>GPV</b>	.Grand projet de ville

## M

<b>MAIA</b>	.Mission d'accueil et d'information aux associations
<b>MAP</b>	.Modernisation de l'action publique
<b>MDPH</b>	.Maison départementale des personnes handicapées
<b>MEDEF</b>	.Mouvement des entreprises de France
<b>MJPM</b>	.Mesures judiciaires de protection des majeurs
<b>MNS</b>	.Maître nageur sauveteur
<b>MSA</b>	.Mutualité sociale agricole

**N**

**NAO** . . . . .Négociation annuelle obligatoire

**O**

**OFPPRA** . . . . .Office français de protection des réfugiés et des apatrides

**OGS** . . . . .Opération grand site

**OPCA** . . . . .Organisme paritaire collecteur agréé

**ORSEC** . . . . .Organisation de la réponse de sécurité civile

**P**

**PAC** . . . . .Politique agricole commune

**PAH** . . . . .Parcours acrobatique en hauteur

**PAPI** . . . . .Programme d'actions pour la prévention des inondations

**PARI** . . . . .Programme d'accompagnement des risques industriels

**PAVA** . . . . .Points d'appui locaux à la vie associative

**PCET** . . . . .Plan climat énergie territorial

**PCS** . . . . .Plan communaux de sauvegarde

**PDAHI** . . . . .Plan départementale accueil, hébergement, insertion

**PDALPD** . . . . .Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées

**PDH** . . . . .Plan départemental de l'habitat

**PEDT** . . . . .Plan éducatif des territoires

**PEL** . . . . .Projet éducatif local

**PER** . . . . .Pôles d'excellence ruraux

**PLAGEPOMI** . . . . .Plan de gestion des poissons migrateurs

**PLAI** . . . . .Prêt locatif aidé d'intégration

**PLS** . . . . .Prêt locatif social

**PLUS** . . . . .Prêt locatif à usage social

**PME** . . . . .Petites et moyennes entreprises

**PNR** . . . . .Parc naturel régional

**PNRU** . . . . .Programme national de rénovation urbaine

**POSS** . . . . .Plan d'organisation de la surveillance et des secours

**PPBE** . . . . .Plan de prévention du bruit dans l'environnement

**PPI** . . . . .Plan particulier d'intervention

**PPRI** . . . . .Plan de prévention des risques inondation

**PPRL** . . . . .Plan de prévention des risques littoraux

**PPRT** . . . . .Plan de prévention des risques technologiques

**PRITH** . . . . .Plan régional d'insertion des travailleurs handicapés

**PRSP** . . . . .Projet régional de santé publique

**PSAD** . . . . .Plateforme de soutien et d'appui aux décrocheurs

**PSE** . . . . .Plan de sauvegarde de l'emploi

**PTSH** . . . . .Projet territorial de sortie de l'hiver

**R**

**REAAP** . . . . .Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents

**RFF** . . . . .Réseau ferré de France

**RSA** . . . . .Revenu de solidarité active

**RSE** . . . . .Responsabilité sociale des entreprises

## S

<b>SAIP</b> . . . . .	.Service d'alerte et d'information des populations
<b>SDAGE</b> . . . . .	.Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
<b>SDIS</b> . . . . .	.Service départemental d'incendie et de secours
<b>SIAO</b> . . . . .	.Service intégré de l'accueil et de l'orientation
<b>SIAE</b> . . . . .	.Service d'insertion par l'activité économique
<b>SMA</b> . . . . .	.Syndicat mixte aéroportuaire
<b>SPEL</b> . . . . .	.Services publics de l'emploi locaux
<b>SRCAE</b> . . . . .	.Schéma régional climat air énergie
<b>SRCE</b> . . . . .	.Schéma régional de cohérence écologique
<b>SRE</b> . . . . .	.Schéma régional éolien
<b>SRU</b> . . . . .	.Solidarité et renouvellement urbain
<b>SVAO</b> . . . . .	.Séjour de vacances adaptées organisées

## T

<b>TRI</b> . . . . .	.Territoires à risques importants
<b>TA</b> . . . . .	.Taxe d'aménagement

## U

<b>UDAF</b> . . . . .	.Union départementale des associations familiales
<b>USH</b> . . . . .	.Union sociale pour l'habitat
<b>UT DIRECCTE</b> . . . . .	.Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail & de l'emploi

## V

<b>VSD</b> . . . . .	.Versement pour sous-densité
----------------------	------------------------------

## Z

<b>ZAD</b> . . . . .	.Zone d'aménagement différé
<b>ZAR</b> . . . . .	.Zone d'action renforcée

**Préfecture de la Loire-Atlantique**

6 quai Ceineray  
BP 3351 5  
44035 NANTES CEDEX 1  
[www.loire-atlantique.gouv.fr](http://www.loire-atlantique.gouv.fr)

**Direction départementale des territoires et de la mer  
Loire-Atlantique (DDTM)**

10, boulevard Gaston-Serpette  
BP 53606  
44036 Nantes Cedex 1  
[www.loire-atlantique.gouv.fr](http://www.loire-atlantique.gouv.fr)

**Direction départementale de la cohésion sociale  
Loire-Atlantique (DDCS)**

MAN  
6, rue René-Viviani  
CS86227  
44262 Nantes Cedex 2  
[www.loire-atlantique.gouv.fr](http://www.loire-atlantique.gouv.fr)

**Direction départementale de la protection des populations  
Loire-Atlantique (DDPP)**

10, boulevard Gaston Doumergue  
44263 Nantes Cedex  
[www.loire-atlantique.gouv.fr](http://www.loire-atlantique.gouv.fr)

**Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement  
et du logement des Pays-de-la-Loire (DREAL)**

5 rue Françoise Giroud  
CS 16326  
44263 NANTES Cedex 2  
[www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr](http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr)

**Direction régionale des entreprises,  
de la concurrence, de la consommation, du travail et de  
l'emploi (DIRECCTE) - Unité territoriale - Loire-Atlantique**

Tour de Bretagne  
place de Bretagne  
BP 72423  
44047 Nantes Cedex 1  
[www.pays-de-la-loire.direccte.gouv.fr](http://www.pays-de-la-loire.direccte.gouv.fr)

**Agence régionale de santé - Pays de la Loire (ARS) -  
Délégation territoriale - Loire-Atlantique**

CS 56233  
44262 Nantes Cedex 2  
[ars.paysdelaloire.sante.fr](http://ars.paysdelaloire.sante.fr)

**Direction académique de Loire-Atlantique**

8 rue du Général Margueritte  
BP 72 616  
44326 NANTES Cedex 3  
<http://www.ia44.ac-nantes.fr>





